

COMITÉ PROFESSIONNEL DES GALERIES D'ART



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

Hommages	4
Préface	5
I	
LE COMITÉ DES GALERIES D'ART	7
Présentation / Actions	
Conseil de direction (2023-2026)	8
CPGA au coeur de la politique culturelle	10
Relation avec nos interlocuteurs	11
Enjeux collectifs	13
Éthique de la profession	22
Expertise juridique et fiscale au service des galeries	26
II	
LE RAYONNEMENT	35
Évènements / Soutiens à la promotion artistique	
Manifestations inter-galeries	36
Rayonnement international	41
III	
LA VALORISATION	47
Communication du CPGA	48
Valorisation du métier de galeriste et des artistes	50
Partenaires	52
Remerciements	55

HOMMAGES

DISPARITION DE ARLETTE GIMARAY (17 AOÛT 2023)

Arlette Gimaray a dirigé la galerie éponyme de 1987 à 2012 entre la rue Mazarine et la rue de Seine, période durant laquelle la galerie fut membre du Comité. Galerie d'art moderne et contemporain, elle a défendu avec passion et rigueur des artistes contemporains et modernes. Une cérémonie d'hommage s'est tenue le vendredi 25 août 2023 à Clamart.

DISPARITION DE JEAN-CLAUDE GHENASSIA (2 DÉCEMBRE 2023)

Jean-Claude Ghenassia fait quant à lui partie de ses galeristes à multiples casquettes. En 2002 il a fondé avec Patricia Kishishian le magazine Annual Art Magazine qui devient vite une référence dans le monde culturel. En 2013, dans le prolongement du Magazine, le couple de passionnés issus de l'édition d'art ouvre la galerie Sobering dans le quartier du Marais, nouvelle étape d'un parcours dédié à la scène internationale et à l'accompagnement d'artistes émergents. Il laisse un héritage conséquent au-delà du 87, rue de Turenne, et son nom restera indissociable de la galerie Sobering.

DISPARITION DE GEORGES LEFEBVRE (5 DÉCEMBRE 2023)

La galerie Louis Lefebvre & Fils nous a appris récemment la disparition de Georges Lefebvre. Membre du Comité de sélection et d'expertise et exposant fidèle de la Biennale des Antiquaires depuis ses débuts, il a contribué dans son domaine à la formation des plus grandes collections privées et publiques, en France comme à l'international. Nous tenons à lui rendre hommage.

Ce rapport d'activité 2023 a pour objectif de rendre plus lisible à la fois les missions et les actions du Comité professionnel des galeries d'art. Il permet également de mettre en avant l'ensemble du travail réalisé par le comité, des actions politiques de grande ampleur aux outils parfois très techniques et spécifiques mis en place. Notre souhaitons ainsi apporter des informations et des éclairages sur l'ensemble des nombreux dossiers sur lesquels l'équipe travaille tout au long de l'année. Tous les sujets sont importants, car ils concernent la profession et l'exercice de notre activité de galeriste et de marchand, ils reflètent notre volonté d'intervenir sur un très large spectre de questions.

Le CPGA c'est aujourd'hui plus de 330 membres et par conséquent un poids économique réel, et une offre culturelle vaste. Il est important de rappeler que les actions du CPGA ne seraient pas possible sans l'implication auprès de l'équipe de 14 galeristes très engagé·e·s, membres du bureau et du conseil de direction. Toutes et tous accordent beaucoup de leur temps et s'investissent personnellement au service de l'ensemble de la profession ! Je tiens donc à les remercier très chaleureusement : Isabelle Alfonsi, Benoit Sapiro, Philippe Charpentier & Philippe Joppin, les vices présidents et vices présidentes du Comité : Magda Danysz, la nouvelle trésorière et l'ensemble des conseillers Florence Bonnefous, Marie-Amélie Carlier, Marie Deniau, Alix Dionot-Morani, Marie-Hélène de La Forest Divonne, Antoine Laurentin, Marie Madec, Michel Rein, Laura Turcan. Enfin, c'est bien évidemment le travail de l'équipe du Comité que je souhaite saluer, Gaëlle de Saint-Pierre et Anne-Sophie Simenel, toutes deux co-déléguées générales, ont représenté en 2023 le CPGA avec professionnalisme et conviction.

Marion Papillon, Présidente



I

LE COMITÉ DES GALERIES D'ART

Présentation
/ Actions

CONSEIL DE DIRECTION (2023-2026)

Marion Papillon (galerie Papillon), réélue en janvier 2023 pour un deuxième mandat de 3 ans, poursuivra sa présidence jusqu'en décembre 2025, accompagnée d'un conseil de direction qui passe de 13 à 15 membres. Au sein du bureau, le poste de trésorier est désormais confié à Magda Danysz, les Vice-président.e.s sont désormais au nombre de 4.

Au sein du conseil de direction, 3 conseillers voient leur mandat reconduit : Florence Bonnefous (Air de Paris), Antoine Laurentin et Michel Rein ; six nouveaux membres toutes féminines les rejoignent : Marie-Amélie Carlier (Brimo de Laroussilhe), Marie Deniau (Kaléidoscope), Alix Dionot-Morani (Crèvecoeur), Marie-Hélène de La Forest Divonne de la galerie éponyme, Marie Madec (Sans titre) et Laura Turcan (Mariane Ibrahim). Dans le cadre de ce nouveau mandat, une réorganisation de la gouvernance se met progressivement en place afin de renforcer le travail de l'équipe du CPGA. Depuis août 2022, la présidente et le bureau s'appuient sur deux co-déléguées générales, Gaëlle de Saint-Pierre (droit et fiscalité), et Anne-Sophie Simenel (communication, événements et international).

Cette nouvelle organisation interne permet de souligner l'expertise qui est celle du Comité sur des sujets parfois techniques liés au marché de l'art, mais aussi de rappeler l'enjeu de la visibilité des galeries d'art et de la profession.

Il y a dorénavant deux groupes de travail sectoriels menés par deux des vice-présidents : un sur le premier marché (Philippe Charpentier) et un autre sur le second marché et les antiquités (Benoit Sapiro). Deux groupes transversaux se sont également constitués pour mieux accompagner le travail opérationnel de l'équipe : le premier sur la communication et les événements (Marion Papillon – Isabelle Alfonsi), le second sur la prospective, pour mettre en place des outils et mieux appréhender la place des galeries dans notre écosystème (Philippe Joppin – Magda Danysz).

Les groupes de travail sont ainsi régulièrement réunis avec les co-déléguées générales afin d'identifier les actions à mettre en place et en assurer le suivi. La participation active des vice-présidents et conseillers sur des sujets spécifiques permet une meilleure répartition des missions et facilite l'implication de chacun.

BUREAU

Marion Papillon (Galerie Papillon),
Présidente,
Isabelle Alfonsi (Marcelle
Alix), Vice-Présidente,
Benoit Sapiro (Le Minotaure),
Vice-Président,

Philippe Charpentier (Mor Charpentier),
Vice-Président,
Philippe Joppin (High Art),
Vice-Président,
Magda Danysz (Galerie Danysz),
Trésorière.

CONSEILLER·ÈRE·S

Florence Bonnefous (Air de Paris),
Marie-Amélie Carlier
(Brimo de Laroussilhe),
Marie Deniau (Kaleïdoscope),
Alix Dionot-Morani (Crèvecoeur),

Marie-Hélène de la Forest-Divonne,
Antoine Laurentin (Galerie Laurentin),
Marie Madec (Sans titre),
Michel Rein,
Laura Turcan (Mariane Ibrahim).

L'ÉQUIPE

Gaëlle de Saint-Pierre, co-déléguée
générale,
Anne-Sophie Simenel, co-déléguée
générale,
Claire Perret, assistante de direction
chargée de gestion administrative,
Aimée Faül, Juliette Abella, assistantes
communication et événements
Yana Boutoille, Léa Barthélémy, Clarisse
Estebe, assistantes juridiques

Équipe Paris Gallery Weekend :
Océane Arnaud, Sébastien Fernandes,
Caitlin Elizabeth Boucher, Pauline
Baudry et nos fidèles collaborateurs
extérieurs : Aurélien Farina, Maxime
Bichon, Lisa Sturacci, Francesca
Avanzinelli, Cécile Legnaghi, toute
l'équipe de The Farm.

Équipe CPGA © Francesca Avanzinelli.



CPGA AU CŒUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Deux faits marquants sont à relever en 2023 :

- * l'argumentation au niveau européen relative au projet de directive modifiant la territorialité de la TVA,
- * la sensibilisation des parlementaires français sur la TVA mais aussi plus globalement sur les spécificités du marché de l'art et de son écosystème très large, de la création au patrimoine.

Dans le cadre d'une adaptation du système de TVA à l'ère numérique, la Commission européenne a présenté une nouvelle proposition de directive le 8 décembre 2022 qui pourrait modifier la territorialité de la TVA pour les opérations du marché de l'art.

L'étude et la rédaction de ce projet de directive territorialité intervient en parallèle des étapes de transposition de la directive taux par chaque État membre. Dans ce contexte de négociation européenne, le CPGA a été consulté par l'administration fiscale française et le ministère de la Culture pour étudier les impacts de cette proposition. Plus concrètement, le ministère des Finances nous a sollicités pour intervenir au niveau européen en tant que représentants des professionnels du secteur, afin de nous opposer au texte en ce qui concerne le marché de l'art, et ainsi contribuer aux négociations qui sont beaucoup plus larges. Il s'avère par ailleurs que ce projet de directive est de nature à faire perdre à la France les avantages à appliquer un taux de TVA réduit sur les œuvres d'art (cf : p. 26 La TVA réduite sur les œuvres d'art maintenue et étendue). Le Comité a donc mandaté le cabinet August Debouzy pour analyser l'état d'avancement des négociations, la faisabilité et les modalités d'influence à ce stade de la directive et tenant compte des rouages européens. Cet accompagnement effectué en mutualisation avec d'autres organisations professionnelles (SYMEV – Syndicat national des maisons de ventes volontaires ; SNA – Syndicat

national des antiquaires), a permis d'identifier les bons interlocuteurs européens à solliciter, de déployer un argumentaire technique et politique solide, transmis sous forme de courrier officiel à la Commission européenne et à l'administration française. Cette démarche collective a reçu une réponse de la Commission européenne et une suite sera donnée sous forme d'échange courant 2024. Par conséquent, dans la perspective du projet de loi de finances 2024 devant entériner la transposition par la France de la directive « taux », nous avons instauré tout au long de l'année, de nombreux échanges puis rendez-vous avec sénateurs, sénatrices et député.e.s qui ont permis de sensibiliser ces interlocuteurs aux enjeux de la TVA sur les œuvres d'art pour l'ensemble de l'écosystème. Ces rencontres ont également été l'occasion de rappeler le poids économique du marché de l'art et des galeristes, d'évoquer les différents aspects techniques liés à l'exercice de l'activité, d'expliquer le rôle du CPGA en tant que tête de réseau, et ses missions d'accompagnement mais aussi de valorisation du métier de galeriste peu connu. Ces rendez-vous ont débouché sur de nombreux soutiens et des liens tissés pour pouvoir travailler sur d'autres sujets à l'avenir.

RELATION AVEC NOS INTERLOCUTEURS

Le CPGA est régulièrement consulté sur des questions liées à la réglementation du marché de l'art ou sur la structuration du secteur. Il participe ainsi aux réflexions menées en termes de politique culturelle et dans ces différents contextes s'attache à rappeler le rôle des galeries d'art et l'impact de toutes mesures ou obligations sur notre profession.

Ces consultations se sont traduites cette année par le biais d'entretiens avec différents interlocuteurs bien au-delà du seul marché de l'art :

Cour des comptes : audition sur les restitutions et recherche de provenance (Marie-Nil Chounet)

TRACFIN : Direction générale du Trésor ; échanges avec le service des douanes

Audition par le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique sur les fraudes artistiques (Tristan Azzi, Pierre Sirinelli)

Audition par les sénateurs Bernard Fialaire et Sylvie Robert concernant le projet de loi de réforme de la loi Bardoux

Audition par l'inspection du Ministère de la culture sur l'exportation des ICC à l'international

Audition par le Haut conseil de l'évaluation et de la recherche pour évaluer l'action des Beaux-Arts de Paris.

Tout au long de l'année, le CPGA rencontre ses interlocuteurs réguliers que ce soit au niveau politique, sectoriel ou local :

Ministère de la culture :

La Ministre et son cabinet (Emmanuel Marcovitch, Sonia Bayada, Anouk Aspisi),

Direction générale de la création artistique (Christopher Miles, François Quintin, Delphine Fournier, Simon André Deconchat),

CNPAV Conseil national des professions des arts visuels,

Direction générale du patrimoine – Observatoire du marché de l'art
Service des musées de France (Claire Chastanier, Christelle Creff) ;
Institut français (Eva Nguyen-Binh, Laura Davy, Marie-Cécile Burnichon, Adeline Blanchard) ;

CNAP (Béatrice Salmon, Marc Vaudey, Estelle Kesztenbaum, Estelle Moy),

Maison des Artistes ;
AFDAS ;
CDNA ;

Mairie de Paris :
Carine Rolland, Mathilde Andrieux,
Direction des affaires culturelles (Robert Lacombe, Jean-Christophe Arcos, Fabien Monsinjon, Isabelle Mallez),
Direction de l'attractivité et de l'emploi (Nicolas Bouillant, Sophie Bret).

Le CPGA participe aux côtés d'autres organisations professionnelles ou associatives à des rencontres avec des décideurs politiques sur des sujets d'actualité :

Emmanuel Grégoire Premier adjoint à la Mairie de Paris en charge de l'urbanisme sur la Zone à trafic limité et les Jeux Olympiques,
La ministre Olivia Grégoire avec la FACAP sur le commerce, l'urbanisme, les aides énergies, les Jeux Olympiques,
Guillaume Valette-Valla, directeur de TRACFIN avec OLAB (Observatoire de la Lutte Anti Blanchiment),
Parlementaires et institutionnels avec Institut Art & Droit,
Commission européenne avec la CINOA.

Le CPGA est également régulièrement invité à présenter ses missions et/ou la profession dans le cadre de différentes interventions publiques (hors formations ou universités) :

Journées du réseau Institut français, Université Paris Dauphine journée des galeries/éthique et compliance – Master executive gestion du patrimoine artistique privé, Université de Sceaux – Master Patrimoine culturel, La Sorbonne – Master Droit du Marché de l'art avec Marine Ranouil, EAC – Master Marché de l'art, Académie des Beaux-Arts.

Enfin le CPGA collabore avec d'autres organisations sur des thématiques spécifiques liées à la profession :

Environnement : Gallery Climate Coalition ; présentation soutenir les alternatives vertes ; Art of Change 21 ; Plinth,
International : participation à un atelier collectif le PARI initié par le ministère de la Culture et l'Institut français avec On the move,
Structuration de groupes de travail sur l'observation et la réforme des codes NAF avec le CIPAC, la FRAAP, DCA,
Scène française : ADIAF, Trampoline, Amis du Centre Pompidou.

ENJEUX COLLECTIFS

RÉACTIVATION DE L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ART

L'Observatoire du marché de l'art a été relancé fin 2023 par le ministère de la Culture faisant suite aux demandes récurrentes depuis son arrêt avant la crise Covid de la part d'organisations professionnelles du marché de l'art, dont le CPGA. La nécessité de réactiver l'Observatoire du marché de l'art découle à la fois des difficultés rencontrées par les professionnels du marché pour observer leur secteur et fournir des études appliquées et fiables permettant des prises de décisions politiques, mais aussi des besoins d'une instance d'échange entre les acteurs et les interlocuteurs multiples tant au ministère de la Culture que dans d'autres ministères. L'Observatoire est ainsi un lieu de présentation aux organisations professionnelles des projets de réforme ou de réglementation administrative en cours d'élaboration, et d'explicitation des nouvelles règles normatives, internationales, européennes ou nationales. Cette cellule d'échanges et de réflexions peut suggérer des améliorations du cadre légal et réglementaire du marché de l'art. Par conséquent l'Observatoire peut devenir aussi un outil stratégique pour travailler sur des sujets qui impliquent en amont ou en aval des discussions et arbitrages interministériels.

Selon la lettre de mission adressée au Président de l'Observatoire, cette cellule est par ailleurs « un lieu de diffusion d'informations et de bonnes pratiques contribuant à la lutte contre le trafic illicite d'œuvres d'art, y compris la contrefaçon artistique, en liaison étroite avec l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) qui y est associé. Il continuera à assurer ce rôle essentiel de sensibilisation des professionnels aux questions de déontologie et de provenance. »

Participent à cet Observatoire un panel d'organisations professionnelles du secteur à savoir :

- * Le CPGA,
- * Le SYMEV (syndicat national des maisons de ventes volontaires),
- * Le SNA (syndicat national des antiquaires),
- * La CNE (Compagnie nationale des experts),
- * Le SNCAO-GA (syndicat national du commerce de l'antiquité, de l'occasion et des galeries d'art),
- * ainsi que les administrations concernées par la circulation des biens culturels et le commerce international (douanes, OCBC), la fiscalité, la réglementation des

professions, la protection des consommateurs et la régulation des marchés, impliquant autant le Ministère de la Culture – directions du patrimoine, des services des musées de France, de la création artistique, le DEPS ou le secrétariat général – que Bercy, l'Intérieur, la Justice, les Comptes publics.

C'est par exemple dans ce cadre que l'augmentation des seuils de valeurs des biens culturels devant obtenir un certificat d'exportation a pu être défendue auprès des représentants du ministère de la Culture et obtenue en décembre 2020 (décret en janvier 2021). En septembre 2023, l'Observatoire a été relancé officiellement pour « favoriser la collecte, l'étude et l'analyse des informations et des données relatives au marché de l'art et à ses acteurs, privés comme publics. L'évolution des transactions sur le marché de l'art, au plan national et international, doit faire l'objet d'un suivi attentif, tout comme les bilans des acquisitions de biens culturels par des institutions publiques et l'état des financements publics et privés concourant à ces acquisitions. »



Paris Gallery Weekend © Francesca Avanzinelli.

Deux séances se sont tenues en 2023, une première de lancement, et une seconde concernant les observations chiffrées présentées par les organisations professionnelles (Conseil des maisons de ventes, SNA, CPGA). Il est prévu également que l'Observatoire s'intéresse aux marchés de l'art étrangers et aux conditions juridiques et fiscales qui s'y appliquent, notamment en matière de protection du patrimoine et de commerce des biens culturels, dans une approche comparée avec la France.

Ces études permettront de relever les distorsions de concurrence éventuelles entre États et les différences d'attractivité et de développement, en particulier au sein de l'Union européenne afin d'identifier les freins au dynamisme de la place française. Seront notamment discutés lors des prochaines séances :

- * la dématérialisation des demandes de certificats de biens culturels,
- * l'implémentation de la directive européenne concernant les licences à l'importation des biens culturels de plus de 200 ans,

- * le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT),
- * la législation sur les faux et fraudes artistiques en cours de réforme par le biais d'une proposition de loi en cours d'adoption à l'Assemblée nationale.

La représentation permanente du CPGA au sein de cette instance contribue à favoriser la prise en compte des spécificités de l'exercice de notre profession dans toute leur diversité.

CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DES ARTS VISUELS - CNPAV

Sous l'égide du ministère de la Culture et de la Direction générale de la création artistique, le Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV) est une instance de dialogue, consultative, entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles de l'art contemporain et les représentants des artistes-auteurs. Le CPGA siège au CNPAV par arrêté officiel dans le collège des diffuseurs et est membre du bureau depuis sa création en 2018 par décret (Décret n° 2018-1079 du 3 décembre 2018). Un nouveau décret a été publié le 30 novembre 2023 pour renouveler l'existence officielle de cette cellule. Les avis et préconisations du CNPAV peuvent émaner de toutes ou partie des organisations syndicales et professionnelles représentées en son sein. Par ce biais, le Comité des galeries d'art a pu émettre de nombreuses contributions écrites, des préconisations sur divers sujets juridiques, fiscaux, sociétaux dans le cadre des différents groupes de travail qui ont été mis en place : diversité-égalité, fiscalité, formation, observation, commande publique, bien-être au travail, violences et harcèlements sexuels et sexistes.

Cette instance contribue à la structuration du secteur face au poids toujours plus important du spectacle vivant, du livre, du cinéma ou de la production audiovisuelle qui bénéficient et s'appuient depuis longtemps sur ces organismes dédiés pour négocier avec les pouvoirs publics.

AU NIVEAU INTERNATIONAL : CINOA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES NÉGOCIANTS EN ŒUVRES D'ART

Le CPGA est devenu membre actif de la CINOA, confédération internationale des négociants en œuvres d'art, depuis 2020 et à ce titre participe activement aux actions de lobbying de ce réseau international. Malgré des moyens financiers relativement limités, la confédération assure une veille permanente sur les réglementations internationales, notamment européennes, qui s'appliquent au marché de l'art. Marion Papillon est *Advisory member* mais dans le but de renforcer encore la position du

CPGA au sein de la confédération (la France est le premier marché en Europe), Benoit Sapiro s'implique plus largement depuis juillet 2022 en devenant *Council member*. Avec Gaëlle de Saint-Pierre, co-déléguée générale particulièrement en charge des affaires juridiques ils sont force de propositions pour travailler sur des sujets de lobbying juridique liés aux activités de galeries d'art.

Divers sujets sont travaillés en collaboration avec la CINOA :

- * les Directives TVA (relative aux taux du 5 avril 2022 – projet sur la territorialité),
- * les règles de circulation des biens culturels (importations et exportations),
- * les règles de déontologie des commerçants d'art notamment en termes de recherche de provenance (Code of Ethics de l'UNESCO),
- * les règles de lutte anti blanchiment et de financement du terrorisme,
- * la veille des règles et tendances politiques sur le trafic de biens culturels,

Si les enjeux pour les marchands peuvent parfois varier d'un pays à l'autre notamment sur des questions fiscales (TVA), la mutualisation des ressources et le partage de l'information locale au niveau international et européen s'avèrent particulièrement utiles. La veille et la mobilisation de la CINOA auprès de la Commission européenne ont par ailleurs permis à plusieurs membres de la fédération, dont le CPGA, de solliciter un siège au sein d'un sous groupe d'experts du marché de l'art mis en place en 2023 par la Commission européenne ; lieu de dialogue officiel avec les représentants politiques. Siègent dans ce groupe en tant que représentants français Benoit Sapiro (titulaire) et Gaëlle de Saint-Pierre (suppléante). Marion Papillon est suppléante du siège de la CINOA occupé par Erika Bochereau sa secrétaire générale.

AU NIVEAU DES PROFESSIONNELS DE L'ART CONTEMPORAIN : FÉDÉRATION CIPAC

Le CPGA est membre du bureau du CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain), représenté par Marion Papillon au poste de vice-présidente depuis 2018. Isabelle Alfonsi siège également au conseil d'administration de 2020 à 2023, Florent Paumelle (Galerie Oniris) intègre le nouveau CA en décembre 2023.

Le CIPAC est la fédération des organisations professionnelles représentatives des institutions et des personnes qui se consacrent à la diffusion et à la promotion des arts visuels contemporains en France. Il représente la diversité des structures et des métiers, mais aussi les têtes de réseau organisées à l'échelle régionale, qui fondent et animent ce secteur d'activités. Le CIPAC œuvre pour l'intérêt commun de ses adhérents et entretient un dialogue permanent avec les organisations représentatives des artistes et les décideurs publics, pour porter et faire valoir le rôle mais aussi l'expertise des professionnels du secteur. Depuis de nombreuses années, le CIPAC contribue à la structuration des professionnels de l'art contemporain et travaille sur toutes évolutions réglementaires et sociétales qui les impactent (membre du CNPAV – Conseil national des professionnels des arts visuels, du CNESERAC – Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels). Le CPGA est le seul membre représentant des structures privées et commerciales.

En 2023, le CIPAC a initié deux chantiers structurant :

- * étude de faisabilité de la création d'un syndicat pour le secteur dans le but de mieux porter et

accompagner la représentation des employeurs du secteur des arts visuels au sein des instances nationales de concertation existantes et de pouvoir bénéficier

des fonds du paritarisme. À noter que les premiers travaux rendent compte de la nécessaire distinction des missions entre le syndicat qui devra certainement s'élargir à d'autres membres diffuseurs (FRAAP) et la fédération, qui poursuit à la fois des missions de représentation et une activité de formation à destination des professionnels. Les deux structures devront disposer et mobiliser des moyens humains et financiers.

* structuration des ressources professionnelles : suite logique à donner aux travaux menés dans le cadre des SODAVI dans chaque région afin de mettre en place une observation pérenne du secteur, mais aussi de mutualiser des travaux relatifs à l'encadrement de la rémunération des artistes, à la diffusion des ressources professionnelles en dialogue avec les pouvoirs publics et plus particulièrement le CNAP.

Par ailleurs, le CIPAC permet également la mobilisation collective des différentes organisations professionnelles sur des sujets de politique culturelle transversaux tels que le contentieux relatif au conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs.

AU NIVEAU SOCIAL : CDNA ASSOCIATION D'EMPLOYEURS

Les galeries d'art sont majoritairement affiliées à la convention collective du commerce de détail non alimentaire (CDNA), malgré des codes NAF parfois différents. C'est pourquoi, en tant que membre du CPGA, votre galerie est normalement soumise à la convention collective du CDNA (IDCC 1517). À ce titre, elle déclare et verse chaque année la contribution à l'Association Paritaire des Commerces de Détail Non-Alimentaires (APCDNA).

La branche du CDNA organise le dialogue social entre les syndicats des salariés et les syndicats d'employeurs et se réunit donc de manière paritaire afin de négocier des accords de branche. À titre d'exemple, une grille de salaires minimums selon les catégories est renégociée chaque année dans ce cadre. L'existence de ce dialogue social garantit un cadre à la fois pour les employeurs et les salariés de nos entreprises. Le financement du dialogue social dans la branche CDNA est régi par l'APCDNA. Ce fonds de

financement, chargé de recouvrer et de gérer la contribution conventionnelle, donne aux partenaires sociaux, dont le CPGA fait partie, les moyens de mener à bien leur mission dans la branche : promotion des métiers, visibilité des instances professionnelles, information des entreprises et des salariés sur la convention collective, participation aux négociations, élaboration, révision et suivi des accords, enquêtes et rapports, liens avec l'Opcommerce concernant les formations.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX GALERIES DU CNAP

Le CNAP est un partenaire majeur du CPGA depuis de nombreuses années. Cette proximité trouve un écho dans sa gouvernance, puisque un-e galeriste est nommé-e tous les 3 ans au conseil d'administration sur proposition du CPGA : il s'agit de Michel Rein pour la période 2021-2024. De surcroît, le CPGA dispose de 3 sièges dans les commissions d'attribution des aides aux galeries. En 2022-2023 ont siégé les galeristes Patrick Bongers, Antoine Levi et Nathalie Vallois, qui ont été remplacés en septembre 2023 par Isabelle Alfonsi, Marie Deniau et Philippe Joppin.

BILAN POUR L'ANNÉE 2023

Le CNAP accompagne les galeries d'art contemporain à travers cinq dispositifs dédiés à l'exposition, la publication, la production d'œuvre originale, et la valorisation des artistes de la scène française à l'étranger lors d'une foire ou d'un partenariat entre galeries. Chaque aide est un réel soutien à vos différentes actions de production et de diffusion ainsi qu'au déploiement de vos activités à l'international.

75 aides

distribuées par le CNAP en 2023

429 441 €

montant total des aides accordées

68

galeries ont été soutenues

7

d'entre-elles ont obtenu plusieurs soutiens.

Les soutiens à l'exposition et aux foires sont les plus sollicités :

- * 36 soutiens pour la valorisation de la scène française à l'étranger
- * 26 soutiens à l'exposition
- * 12 soutiens à la publication
- * 1 avance remboursable

On note une baisse normale vis-à-vis des chiffres 2022, car ils ne comprennent plus le soutien aux charges fixes (établi en réponse à la crise du Covid en 2020-2022). Pour les autres dispositifs, les demandes et soutiens sont stables.

ÉVOLUTION DES AIDES EN 2023

Le CPGA est en lien régulier avec le service du soutien à la création afin de nous assurer que vous connaissez et sollicitez les dispositifs, et qu'ils répondent à vos attentes.

Début 2023, nous avons été sollicités par Béatrice Salmon afin d'établir un bilan du dispositif de soutien aux galeries d'art pour la valorisation de la scène française à l'international, et de dégager des perspectives sur les actions à mener à l'avenir.

En effet, le CNAP fait le constat de l'augmentation constante du nombre de demandes des galeries, qui attestent de la nécessité de soutiens tournés vers la création et l'ouverture à l'international. Pour autant, cette augmentation pointe deux tendances importantes :

- * les demandes de soutien pour participer à une foire à l'étranger sont fortement concentrées sur trois foires européennes : Bruxelles, Bâle et Luxembourg, qui représentaient 38 % des soutiens en 2022 (15 % en 2017),
- * le nombre de sollicitations pour le soutien au partenariat avec une galerie étrangère est toujours très faible, alors que

les retours des galeries soutenues sont très positifs, tant par les retombées financières que symboliques.

Suite à ce constat, le CNAP a donc souhaité réunir les galeristes membres du CPGA qui siègent ou ont siégé lors des trois dernières années au conseil d'administration et aux commissions de soutien. Les échanges ont fait émerger deux propositions d'évolution du soutien à la valorisation de la scène française à l'international :

- * Les partenariats avec une galerie étrangère

Les difficultés de mise en œuvre de ce type de partenariats incitent à proposer des focus annuels sur un territoire précis, en partenariat notamment

avec l'Institut français. Le CPGA s'est saisi de cette proposition en mettant en place dès juillet 2023 une première expérimentation de voyage d'étude et de prospection pour les galeristes en Asie (cf Projet PROSPECT) visant à favoriser les prises de contacts et les échanges pour susciter des partenariats nouveaux.

* La participation aux foires à l'étranger

Pour favoriser la prise de risque des galeries et encourager la découverte de nouveaux marchés, il est proposé que les forfaits ne soient plus choisis par les galeries lors de leur demande, mais pensés selon des critères qui permettent d'établir une cotation forfaitaire. Parmi les critères proposés figurent le territoire géographique de la foire, la situation de la galerie (âge, localisation, premier développement à l'international, etc.), le type de stand (solo show...), et le type de projet.

Ces deux propositions ont été retenues par le CNAP qui doit les appliquer dans ces prochaines commissions 2024.

ÉTUDE

L'IMPORTANCE DES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES GALERIES D'ART

En 2020, devant l'urgence de la crise du Covid, le Comité s'est rendu compte qu'il avait une lacune cruciale de données représentatives du secteur, tandis que les filières du cinéma et du livre disposaient d'une abondance de statistiques et d'échelles pour sensibiliser le grand public à leurs activités et leurs enjeux.

Ces lacunes se sont à nouveau fait ressentir en 2023, lors de nos entretiens avec les ministères de la Culture et de l'Économie, tout particulièrement lors des travaux sur la transposition de la directive européenne sur la TVA.

Pour maintenir notre pertinence, notamment dans le cadre des négociations avec le gouvernement, il nous a semblé impératif que le CPGA dispose annuellement de données précises et mises à jour. Notre ambition est donc de mener une étude annuelle couvrant des questions élémentaires et simples telles que le chiffre d'affaires, le nombre de salariés, les mouvements d'artistes et la représentativité internationale. De plus, pour enrichir la connaissance de notre milieu, nous aborderons chaque année un nouveau thème pour explorer certains aspects de notre profession qui ne nécessitent pas une mise à jour annuelle.

En 2023, notre étude a été conduite sous la direction de Nathalie Moureau, enseignante et chercheuse à l'Université de Montpellier.

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE CPGA 2023

171 galeries ont répondu, soit un peu moins de 50 % des adhérentes. La variété des profils des répondants reflète globalement celle des membres du CPGA, avec toutefois une sous-représentation des galeries déclarant un chiffre d'affaires de moins de 300 000 euros.

Marché sur lesquels interviennent les galeries

56 %
sur le premier marché

8 %
sur le second marché

36 %
sur les deux marchés

LES GALERIES, UNE MAJORITÉ ÉCRASANTE DE TPE (TRÈS PETITES ENTREPRISES)

En dépit de la tendance à la croissance de la taille des galeries depuis une vingtaine d'années, les galeries s'insèrent pour la plupart dans la classe des TPE. Le nombre moyen de salariés est de 5, dont 4 en CDI, avec une grande variabilité qui va de 0 à environ 60 employés. Elles compensent le manque de main-d'œuvre par une externalisation de services – notamment la comptabilité et la régie – et par l'accueil régulier de stagiaires. Comme dans la plupart des TPE, on constate une forte centralisation décisionnelle, dans 88 % des galeries le fondateur est également manager. Une large majorité de galeries ne compte qu'un espace (63 %). Seule une petite proportion (7 %) adopte une stratégie très active d'essaimage avec au moins 4 lieux.

Caractéristiques socio-économiques

3,5
employés en moyenne en CDI

1
employé en moyenne en CDD

43 %
des galeries avec au moins 1 départ

38 %
des galeries avec au moins 1 arrivée

Implantations multiples

16 %
des galeries ont plus d'un lieu en France

14 %
ont au moins un autre lieu en Europe (hors France)

15 %
ont au moins un autre lieu dans le monde (hors Europe, hors France)

Nombre d'artistes représentés

22
nombre moyen d'artistes (médiane 20)

16
artistes en moyenne dans les galeries au CA dans la tranche inférieure (moins de 300 000)

48
artistes dans les galeries au CA de plus de 10 millions (médiane 40)

Plus en détail

6
artistes femmes (médiane)

9
Artistes issus de la scène française (médiane)

1
Succession (médiane)

4
Successions (moyenne)

Évolution au cours de la dernière année

+ 2
nouveaux artistes en moyenne ont été intégrés

+ de 5
nouveaux artistes pour 7 % des galeries

- 1
artiste en moyenne a cessé d'être représenté

+ de 4
nouveaux artistes pour 3 % des galeries

5 salariées

en moyenne

63 %

des galeries ne comptent qu'un espace

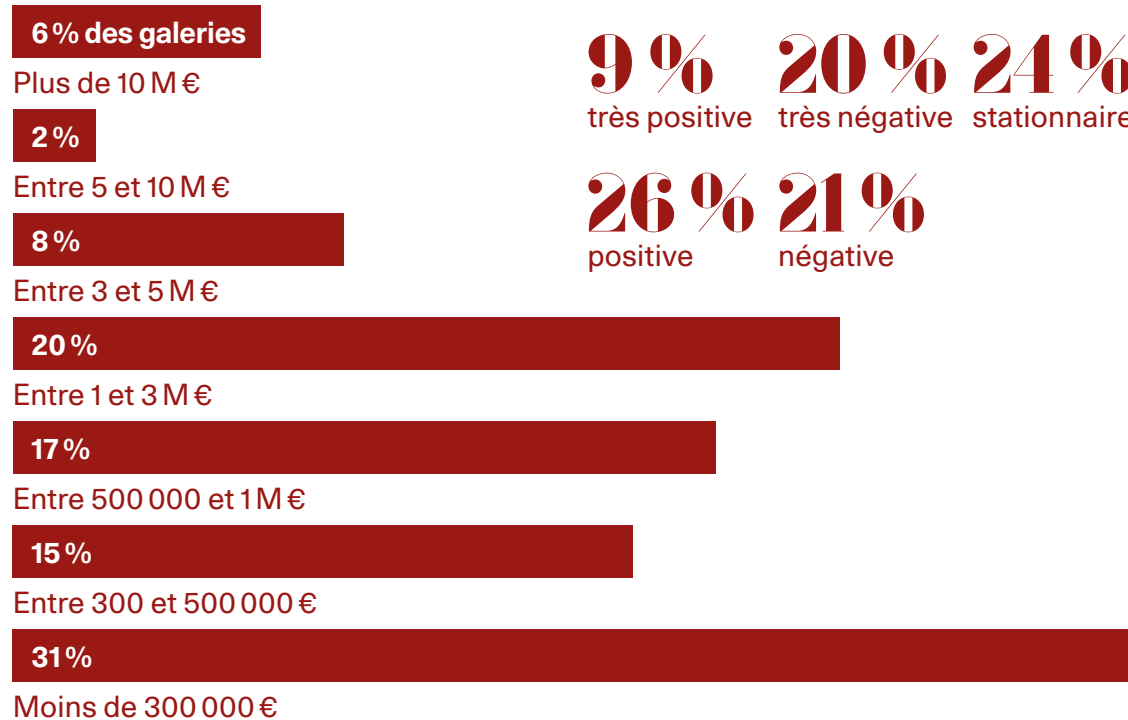
22 artistes

représentés en moyenne

15 %

des galeries signent des contrats avec l'ensemble de leurs artistes

Chiffre d'affaire déclaré pour 2023



Résultat et son évolution



LA QUALITÉ PLUS QUE LA QUANTITÉ

En moyenne, les galeries représentent 22 artistes. Le nombre d'artistes représentés par les galeries n'est pas strictement corrélé à leur chiffre d'affaires. Cela semble témoigner de stratégies qui misent sur une montée en notoriété au fur et à mesure de leur développement avec la représentation d'artistes plus reconnus que par un accroissement quantitatif de la palette d'artistes représentés. On note toutefois un saut quantitatif pour les galeries qui ont un CA de plus de 10 millions d'euros lesquelles représentent en moyenne 48 artistes.

Évolution par rapport à 2022



Évolution déclarée par rapport à 2022



DES SITUATIONS ÉCONOMIQUES ÉCLATÉES

La façon dont les galeries ont vécu les aléas de la conjoncture a été extrêmement contrastée. Au cours de 2023, 35 % des galeries ont vu leur chiffre d'affaires évoluer de façon positive – voire très positive –, 41 % l'ont vu reculer. Les galeries appartenant à la tranche de CA 5-10 millions et au-delà ont été plus favorisées, leur CA a dans l'ensemble évolué de façon plus positive que les autres. Il en va de même pour les galeries appartenant à la tranche 500 000 – 1 million.

Relations à venir avec l'étranger

65 % des galeries désirent développer des relations avec l'étranger.

États-Unis
Corée

sont particulièrement évoqués

Allemagne
Suisse

sont plébiscitées en Europe

UNE CONNAISSANCE TOUTE RELATIVE DES AIDES PROPOSÉES

De façon surprenante, les aides proposées par le CNAP ne sont pas connues de l'ensemble des galeries. Seules les aides les plus classiques, aide à l'exposition, aide aux foires, aide au catalogue, bénéficient d'une large visibilité. L'avance à la production comme l'aide à l'exposition avec une galerie à l'étranger est bien moins identifiée et très peu sollicitée, même parmi les galeries qui les connaissent. Pourtant un nombre élevé de galeries déclarent désirer développer des relations avec l'étranger via des partenariats avec des galeries étrangères. Une proportion encore moins importante de galeries connaît l'existence de l'IFCIC et y font

Prêts d'oeuvres à des institutions (sur 150 réponses)

64 %
à l'étranger

61 %
en Île-de-France

79 %
en région

Moyens envisagés pour le développement à l'étranger

76 %
foires

47 %
travail avec artistes

24 %
ouverture d'espaces

Autres

sont apparues de façon récurrente dans les propositions : établir des liens avec des galeries et/ou institutions

appel. Pourtant les particularités de la profession – risques élevés propres au secteur culturel – ainsi que les effets de la crise des années 1990 ne facilitent pas nécessairement les relations avec les banques, comme le souligne une proportion négligeable de galeries qui figurent dans la tranche de CA 1-3 millions d'euros. Les relations avec les banques sont aussi déclarées comme difficiles par les galeries qui ont un CA inférieur à 500 000 euros. Une meilleure appréhension de ce qu'est l'IFCIC et du soutien qu'il pourrait apporter aux entreprises du secteur serait une piste à creuser.

Retrouver l'étude complète sur le site internet du CPGA.

ÉTHIQUE DE LA PROFESSION

CODE DE DÉONTOLOGIE DES GALERIES D'ART

Depuis les années 1970, le Comité professionnel des galeries d'art a réfléchi à mettre en place des règles déontologiques pour la profession. Créé dans les années 1990, le Code de déontologie des galeries d'art a été pensé comme un outil vivant, évolutif rendant compte des enjeux de la profession de galeriste. Il sert de guide des bonnes pratiques et est également utile à tout l'écosystème. Outil de référence pour le secteur, il valorise et sécurise le métier de galeriste et son environnement professionnel. En adhérant au Comité, les galeries s'engagent à respecter le Code de déontologie des galeries d'art qui rappelle les droits, obligations et usages éthiques des galeries d'art et des marchands. Ce code expose initialement les relations professionnelles entre galeristes et artistes ou ayants-droit d'un artiste; les relations avec les acquéreurs ou les vendeurs, mais aussi les rapports entre confrères.

Le Code de déontologie est un outil au service de la profession. Il prévoit que le Comité puisse jouer un rôle de conseil, voire de médiateur pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés entre professionnels, entre artistes ou ayants-droit d'artistes et galeristes, ou entre collectionneurs et galeristes.

ÉVOLUTION DU CODE : ENVIRONNEMENT ET RECHERCHE DE PROVENANCE - RELATION EMPLOYEURS - EMPLOYÉS

Le Code se fonde sur des pratiques professionnelles reconnues, dans le respect des intérêts de chacun et s'appuie sur la législation, la jurisprudence et la réglementation applicable. Il a été refondu en 2016 sous la présidence de Georges-Philippe Vallois avec le concours de galeristes et de plusieurs juristes spécialisés. Il est depuis régulièrement enrichi de nouveaux articles reflétant l'évolution de la profession.

En 2019, il a été enrichi d'un addendum relatif aux préconisations en matière de responsabilité environnementale.

En 2023, il a été enrichi d'un nouveau chapitre consacré à la recherche de provenance sous la présidence de Marion Papillon. Ce nouveau chapitre est le fruit d'un travail collectif entre l'équipe juridique du Comité sous la direction de Gaëlle de Saint-Pierre, co-déléguée générale, et les galeristes membres du groupe de travail second marché composé de :

- * Benoit Sapiro – vice-président du Comité,
- * Marie-Amélie Carlier – membre du conseil de direction du Comité,
- * Antoine Laurentin – membre du conseil de direction du Comité,
- * Marie Deniau – membre du conseil de direction du Comité,
- * et avec les contributions de Bernard Dulon et Baudoin Lebon.

Au regard de l'importance grandissante de la notion de recherche de provenance pour le marché et le monde de l'art, en 2023, le Comité professionnel des galeries d'art a souhaité sensibiliser les galeries à cette question et les accompagner dans l'adoption de nouveaux réflexes. De par le rôle clé que votre profession joue dans la valorisation des biens culturels, le CPGA a souhaité prendre part à un effort collectif de vigilance concernant la provenance des œuvres d'art.



Starting Sunday © Francesca Avanzinelli.

Pour ce faire, il a semblé important au Comité de formaliser cette vigilance nécessaire comme éthique de travail pour l'ensemble de la profession en insérant un nouveau chapitre dédié à cette matière dans son Code de déontologie.

Le chapitre se déploie en trois parties. Les grands principes de la recherche de provenance laissent ensuite place en annexe à une méthodologie de recherche, accompagnée d'un répertoire des bases de données et archives de référence indispensables à la réalisation de ces recherches.

Le travail initial du groupe a été nourri des réflexions d'experts extérieurs tels que :

- * des universitaires : notamment M. François Heilbronn vice-président du Mémorial de la Shoah et Professeur à Sciences Po et Mme Natacha Pernac, Docteure et Maître de conférences en histoire de l'art et coordinatrice du DU de Nanterre formant des chercheurs de provenance, de Madame Emmanuelle Polack, historienne de l'art, spécialiste de l'art sous l'Occupation et notamment de la spoliation d'œuvres d'art par le régime nazi,
- * des avocats spécialisés : notamment Maître Nicolas Sidier et Maître Yves Bernard Debie,
- * des agents du ministère de la Culture : Monsieur David Zivie, haut fonctionnaire et responsable de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945, et son équipe.

Avec ce nouveau chapitre, le Comité des galeries d'art sollicite l'engagement de tous ses membres sur ce sujet, se positionne comme un acteur précurseur et s'engage sur la question de la traçabilité des œuvres qui sera bénéfique à l'ensemble des acteurs du marché de l'art. Cet ajout significatif est le point de départ d'un processus plus large de réactualisation du Code de déontologie en cours.

CHAPITRE DÉDIÉ À LA RECHERCHE DE PROVENANCE

Les galeries d'art reconnaissent le rôle clé que leur commerce joue traditionnellement dans la diffusion de la culture et le transfert aux musées et aux collectionneurs privés de biens culturels notamment étrangers, sources d'éducation et d'inspiration de tous les peuples.

Les galeries d'art déclarent avoir connaissance des obligations légales qui pèsent sur eux en matière de protection des biens culturels et en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels, réprimé notamment par les dispositions des articles 321-7, 321-8 et 322-3-2 du Code pénal et L.114-1 à L. 114-6 du Code du patrimoine.

Les galeries d'art prennent en compte les inquiétudes exprimées à propos du trafic illicite de biens culturels, et reconnaissant la nécessité d'appliquer les principes de pratique professionnelle ci-après, destinés à permettre de distinguer les biens culturels ressortissant au commerce illicite de ceux qui ressortissent au commerce licite ; les galeries s'efforceront d'éliminer les premiers de leurs activités professionnelles.

LE PRINCIPE DE LA RECHERCHE DE PROVENANCE DES ŒUVRES

Aujourd'hui, la galerie doit s'interroger sur la provenance de tous types d'œuvres d'art lorsque celle-ci n'est pas clairement établie. Il s'agit d'une vigilance nécessaire, dans le cadre d'une obligation de moyens. Qu'il s'agisse d'une acquisition, d'un dépôt ou d'une vente, la galerie s'engage à réaliser toute recherche utile et possible, dans les limites des outils mis à sa disposition et en l'état actuel des connaissances au jour de l'étude, en vue d'en déterminer le plus précisément possible l'histoire et la provenance. Elle s'engage également à faire preuve de bonne foi en la matière vis-à-vis de son client.

Une attention particulière devra être portée par la galerie lorsque le bien culturel est :

- * Antérieur à 1945, pour lequel il est nécessaire de tenter de retracer l'historique durant la période 1933-1945, afin de s'assurer, dans la mesure du possible, que celui-ci n'a pas fait l'objet d'une spoliation ou d'une vente forcée sous le régime nazi,
- * Issu de pays dit « sources » pour lequel il est nécessaire de s'assurer que sa sortie du territoire d'origine n'est pas illicite, par exemple et sans que cette énumération soit limitative : œuvres provenant d'Amérique centrale, d'Égypte, de Turquie, mais aussi d'Espagne ou d'Italie,

- * Provenant de zones de conflits pour lesquels il est nécessaire de tenter de s'assurer qu'ils ne sont pas issus d'un trafic illicite, par exemple et sans que cette énumération soit limitative, l'Irak, l'Afghanistan, la Syrie ou la Libye.

Après avoir effectué les diligences requises et si rien n'indique une provenance illicite, la galerie peut librement en faire le commerce. A contrario, si la galerie décèle une origine douteuse du bien culturel, de sorte qu'elle ne soit pas en mesure d'assurer sa traçabilité, il convient de s'abstenir d'en faire le commerce. Le cas échéant, si la galerie, au vu de ses recherches, juge nécessaire, elle devra en informer les autorités chargées de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Enfin, les galeries d'art et les marchands reconnaissent l'intérêt de participer activement à la recherche de provenance des œuvres. Dans la mesure du possible, ils s'engagent à répondre aux demandes qui leur seront faites à ce sujet. En cas de doute sur l'identité du demandeur et/ou la légitimité d'une demande, les galeries peuvent solliciter l'avis du Comité.

LES OUTILS DE RECHERCHE DE PROVENANCE À DISPOSITION DES GALERIES

En annexes du présent Code de déontologie des galeries d'art, il est inséré :

- * Une méthodologie générale de recherche de provenance,
 - * Un annuaire des bases de données classées par catégorie de biens sensibles,
- Ces annexes pourront faire l'objet de mises à jour régulières, et permettront aux galeries de s'y référer selon la recherche de provenance.

Un prochain ajout est déjà envisagé, celui d'un nouveau chapitre dédié aux relations professionnelles entre employeurs et employés. Le groupe de travail dédié est formé de : Isabelle Alfonsi (Marcelle Alix), Marie Madec (sans titre), Marie Deniau (Kaléidoscope), Marie-Amélie Carlier (Brimo de Laroussilhe), Benoît Sapiro (Le Minotaure), Niklas Svennung (Chantal Crousel) et Gaëlle de Saint-Pierre. Ce nouveau chapitre comprendra notamment une partie sur les obligations des employeurs en termes de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS). Selon le Code du travail, les dirigeants et dirigeantes d'entreprise ont le devoir de prévenir « les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel (...), ainsi que ceux liés aux agissements sexistes (...) ».

RESPECT DE L'ETHIQUE : MÉDIATION ET LUTTE CONTRE LES VHSS

En 2023, le CPGA a été sollicité par des artistes pour mettre en place une médiation dans le cadre de litiges et précontentieux avec une galerie.

Ces médiations ont pour objectif d'éviter les contentieux, coûteux et chronophages pour toutes les parties. La saisine du Comité pour la mise en place d'une médiation requiert plusieurs pré-requis :

- * l'existence d'un litige du fait d'un désaccord persistant,
- * l'échange préalable d'une lettre recommandée avec accusé de réception par au moins l'une des parties, qui n'a pas trouvé de réponse satisfaisante dans un délai raisonnable imparti,
- * la demande écrite de mettre en place une médiation adressée au Comité.

La médiation est ensuite mise en place en respectant le principe du contradictoire afin d'encadrer si possible une solution amiable.

En 2022, le ministère de la Culture a invité le Comité à se joindre au plan de sensibilisation autour des violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS). Le Comité a saisi cette opportunité pour affirmer auprès du ministère et particulièrement d'Agnès Saal, directrice de la mission diversité et égalité, sa volonté de s'engager en ce sens qui paraît encore peu développée dans le monde des arts visuels, notamment par le biais de son Code de déontologie. Convaincu-e-s qu'il est de la responsabilité du Comité d'accompagner la prise de conscience de ces sujets sociétaux, d'informer et de former les membres sur leurs devoirs et obligations, un groupe de galeristes s'est mobilisé sur ce sujet en 2023. En concertation avec le ministère, le groupe a commencé à travailler sur les modalités de mise en place, non seulement de formations destinées aux galeristes employeurs et à leurs salarié-e-s, mais aussi d'une cellule d'écoute qui aura pour objet de recueillir la parole qui ne pourrait être traitée au sein des entreprises elles-mêmes. En novembre 2023, le groupe de travail, formé de : Isabelle Alfonsi (Marcelle Alix), Florence Bonnefous (Air de Paris), Magda Danysz, Marie Madec (sans titre), Marion Papillon (galerie Papillon), Benoît Sapiro (Le Minotaure), Anne-Sophie Simenel et Gaëlle de Saint-Pierre a suivi, avec une grande partie du Conseil, une formation prodiguée par l'Association Pluségales, en partenariat avec l'association des FRAC (Platform) qui en avait l'initiative. En 2023, le Comité a obtenu auprès de l'Opcommerce, l'ouverture d'une formation de sensibilisation aux VHSS pour les salariées des galeries et du Comité.

EXPERTISE JURIDIQUE ET FISCALE AU SERVICE DES GALERIES

Le Comité dispose d'un service juridique et fiscal qui effectue une veille sectorielle scrupuleuse de l'évolution des réglementations du commerce de l'art mais aussi d'accompagnement quotidien de son réseau de galeries.

Ce service informe régulièrement les 330 galeries d'art membres sur l'ensemble des spécificités de leur statut, de leurs devoirs et obligations, mais aussi sur la circulation des œuvres d'art, sur les actions d'influence en cours en la matière. Le CPGA organise régulièrement des ateliers thématiques ou formations (transports des œuvres d'art, environnement, prévention des risques professionnels ou de blanchiment).

Le Comité met à disposition de ses 330 adhérents son expertise juridique et fiscale pour répondre aux questions qui peuvent apparaître quotidiennement. L'équipe juridique et fiscale du Comité – composée de Gaëlle de Saint-Pierre et d'une stagiaire dédiée généralement en cours de formation de droit du marché de l'art – répond à vos questions de manière quotidienne. En 2023 ce sont presque 1000 demandes d'accompagnement qui ont été faites au Comité, sur la TVA, la circulation des biens culturels, Tracfin, les droits d'auteurs, demandes de projets et/ ou relectures de contrats.

Le CPGA a également mis en place pour ses membres de nombreux modèles de documents et fiches pratiques pour les accompagner dans l'exercice de leur activité.

L'adhésion au Comité offre l'accès à une bibliothèque de ressources professionnelles :

- * modèles de contrats,
- * modèles de bon de dépôt,
- * fiches pratiques (fiscalité, lutte anti-blanchiment)
- * modèles de factures.

TVA DES ŒUVRES D'ART - TVA 5,5 % MAINTENUE ET ÉTENDUE AUX GALERIES

Les galeries d'art disposent d'un régime spécial de TVA : le régime de la marge, réelle ou forfaitaire. Ce régime spécial est souvent décrit comme complexe à bien des égards par les galeristes comme par leurs comptables.

Dès novembre 2022, le CPGA a pris connaissance, par le biais d'une alerte de la CINOA, d'une nouvelle directive européenne TVA adoptée le 5 avril 2022 et dont la transposition par la France doit intervenir avant son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Cette directive n'est pas spécifiquement dédiée au marché de l'art, mais le CPGA s'est rapidement alarmé de l'ampleur des enjeux : son application stricte aurait rendu le système actuel de TVA français pour les galeries d'art, incompatible avec les règles européennes et non viable économiquement.

Selon la directive : d'une part, l'UE souhaite restreindre le nombre de produits soumis au taux réduit et demande aux États de n'en choisir que 24 sur une liste de 33, parmi lesquels figurent les œuvres d'art. D'autre part, la directive prévoit que si un taux réduit est appliqué pour la livraison ou l'importation d'une œuvre d'art, alors le régime de la marge ne peut plus être appliqué. Aussi, si les œuvres d'art figurant bien



Paris Gallery Weekend © Francesca Avanzinelli.

dans la liste éligible au taux réduit (Annexe III), l'objectif est qu'elles soient bien maintenues dans les 24 choisis par le gouvernement français. Mais par conséquent, le système actuel de régime de la marge applicable sur la vente d'œuvres d'art est non conforme au droit européen, selon la nouvelle directive.

La France a donc jusqu'à fin 2024 pour transposer la directive dans son droit interne. Ces nouvelles règles fiscales induisent des conséquences majeures pour la profession de galeriste, pour la santé du marché de l'art français et donc pour l'ensemble de l'écosystème des arts visuels. La France a du remettre à plat son système et trouver la meilleure voie de transposition dans le respect de la directive sans pénaliser et affaiblir le marché de l'art et les artistes. Au regard de l'enjeu économique de cette mesure et de l'incertitude fiscale posée par l'échéance de décembre 2024, le CPGA s'est mobilisé très tôt et a alerté l'ensemble des organisations professionnelles du secteur afin que la prise de conscience des risques soit généralisée à tout l'écosystème. Tout au long de l'année 2023, le Comité a engagé et multiplié les actions afin de s'assurer que la transposition par la France de cette directive, sur laquelle il n'y avait de possibilité de revenir, soit favorable aux galeries et à l'ensemble des acteurs du secteur. Rapidement, le service juridique du CPGA a initié un dialogue avec la Direction de la législation fiscale du ministère des Finances (M. Vincent Petit) afin de bien comprendre les conséquences fiscales de la directive. À la suite de l'AG de janvier 2023, le CPGA a mis en place un groupe de travail pour rapidement évaluer les conséquences économiques et culturelles de ces évolutions. L'équipe juridique et fiscale du Comité a été soutenue par l'analyse fiscale de l'avocat Maître Fingerhut – qui avait déjà travaillé sur la réforme de la TVA de 2014. De nombreuses organisations professionnelles ont rapidement soutenu cette démarche (la Maison des Artistes, SYMEV, Drouot, l'ADAGP, ainsi que Christie's, Sotheby's...). Immédiatement, le CPGA a alerté le ministère de la Culture et le ministère des Finances sur les conséquences de la directive sur le marché de l'art français, alors

que celui-ci connaît une dynamique significative, et est particulièrement compétitif dans une Europe post Brexit. Un article dans le quotidien d'information *Les Echos* (22 février 2023) a accéléré la prise de conscience par les pouvoirs publics des enjeux pour l'ensemble des acteurs économiques du monde des arts visuels. Suite à cela, les artistes ont également rédigé une tribune publiée dans le journal *Le Monde* afin de dénoncer les conséquences possibles de la nouvelle directive européenne. S'en sont suivis plusieurs rendez-vous importants avec :

- * le cabinet de la ministre de la Culture,
- * le conseiller spécial culture du Président de la République,
- * le ministre délégué chargé des Comptes publics,
- * le conseiller culture de la Première ministre.

Ces rendez-vous d'échanges, auxquels ont participé un panel d'acteurs (galeristes, artistes, foires) ont été particulièrement significatifs pour l'avancée de ce sujet. Considérant que l'incertitude fiscale est nocive pour la bonne solidité et stabilité économique, Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics a annoncé que la transposition française serait effectuée au plus tôt, à savoir en 2023 par le biais du projet de loi de finances pour 2024. Dans le but de trouver la meilleure voie de transposition pour la France et ses acteurs économiques, Gabriel Attal a également proposé la mise en route d'un groupe de travail entre l'administration fiscale, le ministère de la Culture et les autres organisations professionnelles représentatives du secteur des arts visuels (CPGA, SYMEV, SNA, Drouot, la Maison des Artistes, l'ADAGP), ainsi que les acteurs importants du secteur (Christie's, Sotheby's, Art Basel...).

Ont été confirmées les deux voies de transposition possibles :

- * un taux de 5,5 % sur toutes les opérations avec un abandon du régime de la marge, ou,
- * un taux de 20 % sur les importations et les ventes faites par les artistes, avec le maintien du régime de la marge.

Dans ce cadre, le CPGA a pu apporter les éléments concrets en vue de démontrer que la seule transposition viable économiquement pour le secteur est l'application d'un taux de 5,5 %, notamment grâce à l'étude étayée de scénarios positifs et négatifs de la docteur en économie de renommée internationale spécialisée en marché de l'art Clare McAndrew, qui chaque année publie le *Global Report UBS avec Art Basel*. En septembre 2023, la ministre de la Culture et le ministre des Finances ont officiellement confirmé le choix politique plébiscité par le secteur : la transposition de la directive dans le projet de loi de finances 2024 avec l'application d'une TVA à 5,5 % sur l'ensemble des transactions liées aux œuvres d'art.

Une fois cet arbitrage politique validé, la phase d'adoption de la loi de finances passe par de nombreuses étapes de débats parlementaires qui se sont clôturés le 19 décembre, et la loi du 29 décembre 2023 a entériné la transposition de la directive européenne du 22 avril 2022 en droit français. A compter du 1^{er} janvier 2025, ce sera donc un taux réduit de 5,5 % qui s'appliquera sur le prix total de l'ensemble des transactions sur les œuvres d'art : une mesure qui vient finalement étendre le taux réduit jusqu'alors applicable aux importations et aux ventes effectuées par les artistes eux-mêmes à l'ensemble des transactions, et permet l'abandon en pratique du régime complexe de la marge bénéficiaire. Cette harmonisation des régimes de TVA applicables permet aussi une simplification, bienvenue pour les professionnels. La question de la TVA est par définition une question d'intérêt général, elle concerne le premier comme le second marché, la scène émergente comme les œuvres historiques majeures importées en France par des marchands de la scène française.

Il s'agit d'une grande victoire pour l'ensemble du secteur et des galeries d'art, grâce à l'entière mobilisation du CPGA, qui a su, sur cette question cruciale, s'associer avec les autres acteurs et les artistes.

CIRCULATION DES OEUVRES D'ART

D'une part, le Comité accompagne les galeries membres qui sollicitent le service juridique sur des questions de circulation d'œuvres et fournit des conseils personnalisés sur le transport des œuvres d'art et accompagne ses adhérents à toutes les étapes du transport ; de la facturation au transporteur, mais également sur les questions de douanes et de fiscalité.

D'autre part, en tant qu'organisation professionnelle représentative des galeries d'art en France, le CPGA se porte caution pour ses membres et garantit ainsi le sérieux des mouvements d'œuvres d'art en importation temporaire en France. À ce titre, le CPGA délivre à ses adhérents qui le demandent des dispenses de caution de TVA à l'importation pour les admissions temporaires de leurs œuvres.

L'exportation hors de France des biens culturels (qualification qui répond à différents critères cumulatifs de seuils d'ancienneté et de valeur) est soumise à une demande d'autorisation appelée certificat d'exportation ou passeport. Pour sortir du territoire de l'Union européenne, un bien culturel doit obtenir une licence d'exportation.

Le CPGA entretient des relations étroites avec les différents services de l'État concernés par ces sujets (DMF, Observatoire du marché de l'art, douanes...) pour suivre les évolutions réglementaires mais aussi pour tenter d'accélérer la mise en place d'une plateforme numérique pour les demandes de certificat de biens culturels. En 2020, grâce à ces lieux de concertation, le CPGA avait obtenu, avec d'autres organisations professionnelles du marché de l'art, la hausse des seuils de valeur des biens culturels.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Dans le cadre de la multiplication des contrôles effectués par les douanes depuis 2020, le Comité accompagne les galeries qui le demandent dans leur mise en conformité avec les obligations légales en matière de vigilance envers leurs clientèles relative à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme. En 2023, l'équipe juridique du Comité a pu accompagner une quinzaine de galeries d'art du Comité en la matière (mise en place d'un protocole interne, mise en place d'une classification des risques, vérification de la bonne compréhension des règles). Aussi, quotidiennement, les galeries adhérentes posent des questions au service juridique du Comité pour recueillir son avis juridique sur les risques encourus en termes de blanchiment d'argent. Parallèlement, le Comité assure une veille permanente et entretient des relations avec les autorités compétentes sur le sujet : douanes, OCBC, Tracfin afin de tenir les professionnels informés de l'évolution des réglementations mais aussi de faire connaître à nos interlocuteurs les spécificités du métier, notamment par le biais de l'association OLAB – Observatoire de la Lutte Anti-Blanchiment initiée par l'avocate spécialiste Solène Clément et à laquelle le CPGA est membre actif depuis 2022 – qui constitue une cellule de dialogue avec le ministère des Finances sur ces sujets.

Le 29 novembre 2023, les galeries d'art membres ont pu échanger en zoom avec les services des douanes en charge du contrôle des règles de lutte anti-blanchiment. Cet atelier s'inscrivait dans la continuité de la campagne d'auto-évaluation des professionnels lancée par les douanes plusieurs mois auparavant et à laquelle de nombreux membres du Comité ont répondu. La volonté des douanes de mettre en place cet échange pédagogique et la participation significative des membres étaient très importantes car elles traduisent la prise en compte des spécificités de notre activité d'une part et de la sensibilisation réelle aux obligations de lutte anti-blanchiment d'autre part.

DROITS D'AUTEURS - DROIT DE SUITE

Les droits d'auteurs des artistes sont des droits centraux dans la relation entre l'artiste et la galerie. Sont notamment concernés, les droits de reproduction, de représentation, le droit moral mais aussi le droit de suite des artistes. Le Comité encourage vivement les galeries à contractualiser leurs relations avec les artistes de sorte que les modalités de la collaboration, qu'elle soit temporaire ou à long terme, soient explicites et mutuellement acceptées et qu'elle comprenne des autorisations d'utilisation des droits d'auteurs afin que la galerie travaille sereinement. Il est dans l'intérêt des galeries de prévoir cela par écrit, c'est pourquoi le Comité a mis en place des modèles de contrat pour ses galeries adhérentes.

INSTITUT ART & DROIT

L'Institut Art & Droit est une association – fédérant des universitaires du droit et juristes d'institutions culturelles, associations ou organisations professionnelles – consacrée à l'étude et à la compréhension des problématiques juridiques appliquées au monde de l'art. Le CPGA, en tant que membre actif de l'Institut, a pu participer activement, tout au long de l'année 2023, à des groupes de travail sur divers sujets :

- * la question de l'intelligence artificielle, des droits d'auteur,
- * la réforme de la loi Bardoux sur les faux et fraudes artistiques,
- * la recherche de provenance,
- * les NFTs,
- * la lutte anti-blanchiment,
- * la distinction entre l'artiste et son œuvre.

L'Institut Art & Droit initie régulièrement des rencontres informelles mais efficaces avec différents acteurs politiques ou institutionnels, notamment sur un petit-déjeuner organisé à l'Assemblée nationale par la présidente de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Isabelle Rauch, qui a reçu les organisations membres. L'occasion de renforcer des relations avec d'autres parlementaires sensibilisés à cette occasion à des sujets stratégiques :

- * la nécessité de transposer la directive européenne TVA du 5 avril 2022 dans le respect de l'équilibre du marché de l'art et du secteur des arts visuels plus globalement,
- * le besoin d'harmoniser les points de départ des prescriptions des régimes de responsabilité différents entre galeries et maisons de ventes,

En tant que membre de l'Institut Art & Droit, le CPGA contribue au partenariat tissé avec la Gazette Drouot pour alimenter la rubrique « Lois » avec notamment un article concernant « la recherche de provenance » comme nouveau chapitre au sein du code de déontologie des galeries d'art.

Le droit de suite fait l'objet d'une particulière attention du Comité, en relation avec l'ADAGP, le droit de suite étant souvent assumé financièrement par les galeries d'art. Le Comité a notamment sollicité un échange avec l'ADAGP concernant la modification, fin 2023, du formulaire de déclaration de droit de suite, une colonne « titre, date, technique, descriptif de l'œuvre » ayant été ajoutée à l'initiative de l'ADAGP, sans appui légal. Ce formulaire a depuis été rectifié pour être au plus proche des textes légaux en vigueur.

PROJET DE LOI SUR LES FAUX ET FRAUDES ARTISTIQUES

La protection contre les fraudes en matière artistique remonte à une loi du 9 février 1895, dite « loi Bardoux ». Ce texte ancien comporte de très nombreuses lacunes et ne permet pas de lutter efficacement contre les faux. Le CPGA a pu participer activement à un groupe de travail de l'Institut Art & Droit qui a permis d'aboutir à la proposition de loi portée le 5 décembre 2022 par le sénateur du Rhône Bernard Fialaire, Vice-Président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation. Le besoin de réforme de ce texte découle de son ancienneté (adoption il y a un peu plus de 130 ans), mais aussi du fait qu'il n'est pas applicable à toutes les créations artistiques (comme la photographie par exemple), ou encore qu'il n'est pas assez dissuasif et que les délits actuellement prévus par la loi pénale ne sont pas adaptés au domaine des œuvres d'art. Cette proposition de loi tend donc notamment à redéfinir la fraude artistique en créant quatre nouvelles hypothèses de délits, à protéger les œuvres tombées dans le domaine public et à augmenter les peines encourues.

En décembre 2022, le CPGA a été auditionné par le Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA), notamment Messieurs Tristan Azzi et Pierre Sirinelli, qui ont rendu un rapport très attendu pour la suite du travail législatif sur cette proposition de loi.

Le 8 février 2023, le sénateur porteur du texte, M. Bernard Fialaire, a souhaité recevoir le Comité des galeries d'art pour avis sur ce texte, l'occasion de sensibiliser le sénateur à de nombreuses problématiques et de réagir à certains points de rédaction qui ont ainsi été rectifiés. Le 16 mars 2023, la proposition de loi sur les faux et fraudes artistiques a été adoptée au Sénat. Son adoption doit encore passer l'étape du débat de l'Assemblée nationale.



Starting Sunday © Francesca Avanzinelli.



Paris Gallery Weekend © Francesca Avanzinelli.



Starting Sunday © Francesca Avanzinelli.

HARMONISATION DES POINTS DE DÉPART DU DÉLAI DE PRESCRIPTION DES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ (MAISONS DE VENTES / GALERIES)

Le CPGA appelle de ses vœux l'harmonisation des points de départ du délai de prescription de l'action en responsabilité professionnelle des intermédiaires de ventes sur œuvres d'art, au jour de la vente.

En effet aujourd'hui, les galeries d'art et maisons de ventes ne bénéficient pas du même point de départ du délai de prescription et ce alors que par ailleurs, ces deux types d'intermédiaires de ventes sont soumis au même régime fiscal.

Pour les galeries d'art, l'action en responsabilité peut être intentée jusqu'à 20 ans après la vente : selon le Code civil, le point de départ du délai de prescription est fixé au jour où le titulaire du droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Ce point de départ est donc glissant à compter de la date de vente et assorti d'un délai butoir de « vingt ans à compter du jour de la naissance du droit » (article 2232 du Code civil).

Pour les opérateurs de ventes volontaires aux enchères qui interviennent lors d'une vente de meubles aux enchères publiques, l'action en responsabilité des commissaires priseurs peut être intentée pendant 5 ans après l'adjudication de la vente, soit une durée 4 fois plus courte que celle applicable aux galeries d'art. Cette dérogation du point de départ fixé à la date d'adjudication du bien (art. L. 321-17, al. 3 du Code de commerce) découle du caractère réglementé de la profession de commissaires-priseurs. Les maisons de ventes ont néanmoins apporté leur soutien officiel à la demande d'harmonisation des points de départ de prescription défendue par le CPGA, au moyen de courriers formels du SYMEV et de Drouot adressés en 2019 au président du Comité, Georges-Philippe Vallois. Depuis lors de nombreux interlocuteurs publics ont été sensibilisés, mais cette harmonisation ne peut intervenir que par le biais d'une action législative nécessitant une volonté politique forte d'un représentant politique et l'adhésion de plusieurs parlementaires.

DOUBLE PRÉLÈVEMENT DE LA CONTRIBUTION DIFFUSEUR

Actuellement, toute personne qui exploite des œuvres d'art doit contribuer au régime de sécurité sociale des artistes auteurs sous forme de « contribution diffuseurs » collectée par l'URSSAF Limousin (précédemment par la Maison des artistes).

Ainsi d'un côté, les diffuseurs d'art comme les collectivités publiques, mais aussi les centres d'art qui organisent la mise à disposition, le prêt, l'acquisition d'œuvres d'art, sans but de les revendre, mais dans le but d'être reproduites ou présentées (exposées) en contrepartie d'une rémunération versée à l'artiste ou à ses ayants-droit, doivent s'acquitter d'une contribution diffuseurs de 1,1% calculée à partir des rémunérations brutes de l'artiste HT.

De l'autre côté, les diffuseurs et commerçants d'art, tels que les galeries d'art, les commissaires-priseurs ou et les antiquaires, ou éditeurs d'art qui exploitent des œuvres dans un but lucratif, contribuent à hauteur de 1,1% de 30% de leur chiffre d'affaires TTC ou sur la commission réelle TTC (Article R382-17 du Code de la sécurité sociale). De fait, ce mode de calcul amène à un double prélèvement puisque la taxe TVA rentre dans l'assiette du calcul de la contribution diffuseur. Sur cette distorsion, le CPGA a interpellé à plusieurs reprises les pouvoirs publics afin d'harmoniser le mode de calcul entre diffuseurs sur une base hors taxes. Ce sujet pourrait être traité dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale mais ce mode d'adoption reste encore à l'étude.



II

RAYONNEMENT

**Événements /
Soutien
à la promotion
artistique**

MANIFESTATIONS INTER-GALERIES

Organiser des événements fédérateurs est aujourd'hui une part importante des missions du Comité, en effet ils valorisent l'image des galeries et permettent de toucher de nouveaux publics: les galeries sont des lieux culturels libres, gratuits et ouverts à tous!

PARIS GALLERY WEEKEND

Le rendez-vous printanier des galeries, pour cette 3^e édition organisée par le Comité, s'est déroulé les 26, 27 et 28 mai. Resserrée sur 3 jours au lieu de 4 précédemment, cette édition a rassemblé 101 galeries, soit un chiffre stable depuis le passage de l'événement sous le giron du CPGA. Ouvert à toutes et tous, gratuit et libre d'accès, Paris Gallery Weekend a pour objectif de valoriser la profession de galeriste, de communiquer auprès du grand public sur la richesse de leur programmation et de favoriser les rencontres et les échanges entre galeristes, artistes, collectionneurs, professionnels et grand public.

À ce titre, l'édition 2023 a proposé une programmation particulièrement riche et diversifiée, avec près de 250 artistes exposés, 80 solo shows et une vingtaine d'expositions collectives. Plus de 100 événements ont été proposés par les galeries, dont 20 vernissages et 40 rencontres et table-rondes.

PGW a renoué avec son traditionnel dîner de gala, qui n'avait pas eu lieu depuis le Covid. Ainsi, 275 convives ont été réunis jeudi 25 mai pour un cocktail et un dîner assis et placé, qui s'est déroulé dans la Galerie des Gobelins grâce à un partenariat réussi avec le Mobilier national. Parmi les invités figuraient au moins un représentant de chaque galerie participante, 40 artistes, 55 collectionneurs, 70 institutionnels et 12 invités presse. Ce dîner a permis de lancer l'événement et d'encourager les professionnels et collectionneurs présents à se rendre dans les galeries pour un weekend artistique et convivial.

250 artistes
exposés

80 solo shows
et une vingtaine d'expositions
collectives

Plus de 100 événements
ont été proposés par les galeries, dont
20 vernissages et 40 rencontres et
table-rondes.

Comme les années précédentes, les 7 parcours géographiques ont mis l'accent sur les 4 grands quartiers de galeries – Matignon, Marais, Saint-Germain et Romainville – auxquels se sont ajoutés pour la première fois des parcours « coups de cœur » ou thématiques proposés par 12 ambassadeur·rice·s invité·e·s : Martin Béthenod, Clément Delépine, Chris Dercon, Anne Dressen, Martha Kirszenbaum, Alicia Knock, Hervé Lemoine, Salomé Monpetit, Camille Morineau, Simon Porte Jacquemus, Céline Poulin et Antonia Scintilla.



Paris Gallery Weekend © Francesca Avanzinelli.

7 parcours **4 quartiers**
12 ambassadeur·rice·s

Paris Gallery Weekend s'est fixé comme mission de répondre aux attentes de trois publics cibles: le grand public, les professionnel·le·s et les collectionneur·se·s. Ainsi, parmi les nouveautés de cette année, le Comité a mis en place des visites guidées gratuites assurées par des médiateur·rice·s professionnel·le·s, ouvertes au grand public sur inscription. Les 15 visites, qui ont couvert 20 galeries réparties dans les 4 grands quartiers, affichaient complet et ont rassemblé près de 200 participants. Deux visites spécifiques supplémentaires ont été organisées en partenariat avec le Pass Culture, qui ont permis à une vingtaine de jeunes adultes de bénéficier de rencontres privilégiées avec les galeristes et les artistes et d'un moment convivial dans une galerie.

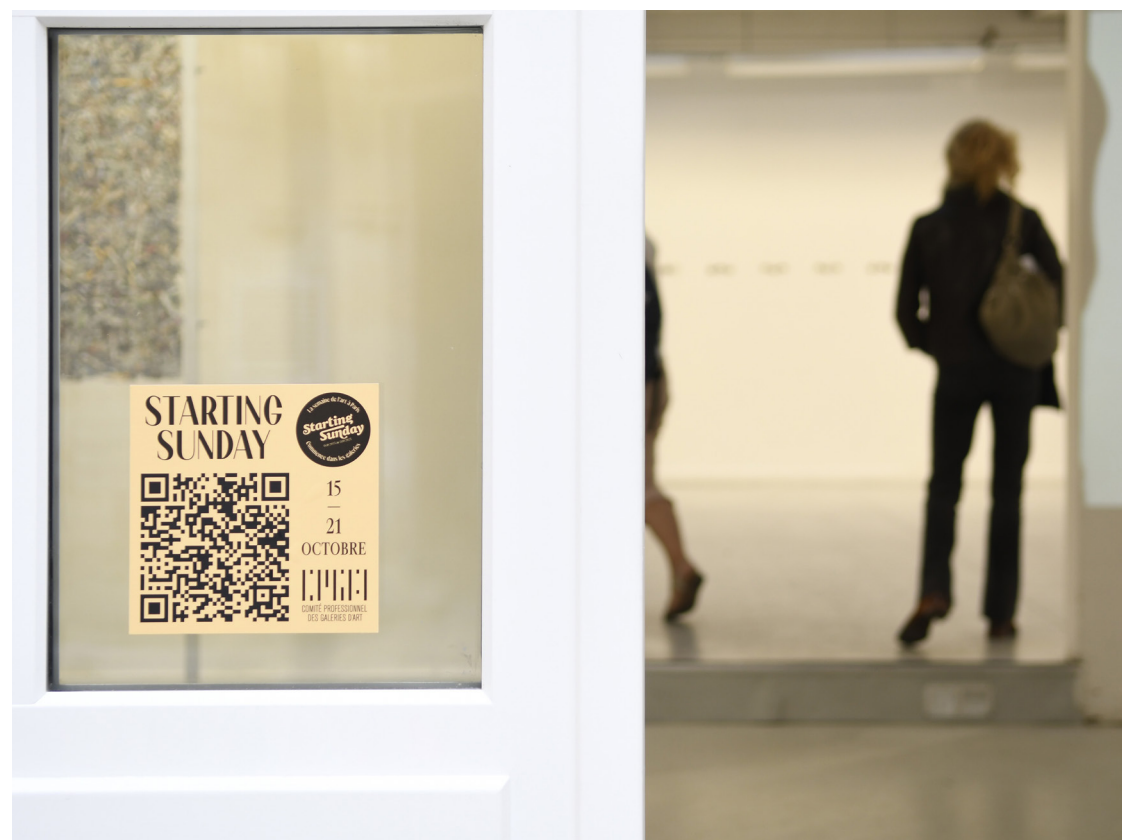
Côté professionnels, un partenariat inédit avec l'Institut français a permis d'inviter 3 commissaires étrangères: Anna Gritz (directrice de Haus am Waldsee, Berlin), Katya Inozemtseva (curatrice MUDEC Milan) et Imma Prieto (directrice Es Baluard, Palma de Majorque). Un programme dédié leur a été proposé, consistant en une vingtaine de visites de galeries, d'institutions et de studios d'artistes. Ce programme était également ouvert en partie aux professionnel·le·s français, dont une quinzaine a participé.

Enfin, troisième public cible de l'événement, les collectionneur·euse·s ont bénéficié d'un programme VIP dédié, leur offrant un accès privilégié aux galeries, aux musées et institutions parisiennes avec une attention particulière portée aux rencontres avec les acteur·rice·s majeur·e·s du secteur. De nombreuses institutions

publiques et privées étaient partenaires de l'événement, et ont accueilli VIPs, professionnel·le·s et grand public : Fondation d'entreprise Pernod Ricard, Frac Ile-de-France, Musée du Jeu de Paume, Musée Carnavalet, Musée de la Chasse et de la Nature, Bétonsalon, Magasins Généraux, Fondation Jérôme Seydoux-Pathé, etc.

Pour assurer la visibilité de l'événement, le Comité a déployé une grande campagne de communication :

- * 15 000 plans distribués auprès de galeries et d'institutions partenaires,
- * 14 newsletters envoyées (6500 abonné·e·s grand public et 1300 VIP),
- * le plan média print et digital a permis une présence de l'événement dans les grands médias spécialisés et généralistes (envoi des communiqués de presse à 4000 journalistes, 34 articles ou passages médias audiovisuels, dont BFM, France Culture, Le Monde, The Art Newspaper, La Gazette Drouot, Libération, Version Femina, Le Quotidien de l'Art, Elle, Le Parisien Week-End, etc.),
- * l'agence The Farm a mis en œuvre une vaste campagne sur les réseaux sociaux, avec plus de 350 posts et 350 stories, 121 vidéos en cross-platform générant 150 000 vues, 716 917 personnes touchées et 71 332 interactions générées, 24 300 abonné·e·s au total, soit une augmentation de 4000 abonné·e·s,
- * le site internet a dénombré 14 000 visiteurs entre le 15 mars et le 31 mai dont 10 700 entre le 15 mai et le 28 mai. 52 000 pages consultées sur la période du PGW 2023.



Starting Sunday © Francesca Avanzinelli.

Avec près de 12 000 visiteurs uniques sur 3 jours, l'édition 2023 de Paris Gallery Weekend enregistre une belle affluence qui représente une fréquentation multipliée par 3 par rapport aux week-ends habituels. Au bilan de cette édition ont été particulièrement salués le dîner d'ouverture, le dynamisme des réseaux sociaux, et l'ouverture aux professionnel·le·s étranger·ère·s. Un grand nombre de galeries participantes signale plusieurs ventes et un certain renouvellement de leurs visiteurs.

UN DIMANCHE À LA GALERIE - STARTING SUNDAY

Après l'édition 2022, qui a vu pour la première fois Un Dimanche à la Galerie s'installer en lancement de la Semaine de l'Art et bénéficier d'un partenariat avec Paris+, le Comité a souhaité revisiter l'identité de ce traditionnel événement automnal pour mieux rendre compte de ses évolutions. Plus international, étiré sur la semaine entière des foires et visant à attirer un public renouvelé, Starting Sunday a donc fait ses débuts cette année dans le sillon de son prédécesseur, et a proposé à chacun·e de pousser les portes des galeries d'art dès le dimanche 15 octobre, et tout au long de la semaine suivante.

Cette édition inaugurale a invité le public à découvrir la programmation de 150 galeries de premier et de second marché, présentant un panorama extraordinairement riche et varié de la scène artistique française, au travers de 117 solo shows, 39 expositions collectives, plus de 90 événements organisés sur la seule journée du dimanche et une vingtaine la semaine suivante.

150 galeries
de premier et de second marché

117 solo shows

39 expositions collectives

+ de 90 événements

organisés sur la seule journée du dimanche et une vingtaine la semaine suivante

Pour installer ce nouvel événement et mettre en lumière la richesse de l'offre des galeries françaises, le plan de communication a été entièrement revu et augmenté :

- * création avec l'agence Stalingrad d'une nouvelle identité, d'un logo, et évolution du plan imprimé, qui devient une gazette de 4 pages, avec des cartes par quartiers, les expositions des 150 galeries participantes, ainsi que toutes les informations sur les expositions dans les 18 institutions partenaires et les 7 foires recensées de la Semaine de l'Art.

Parmi les nouveautés :

- * la création d'un agenda des événements du dimanche et de toute la semaine suivante,
- * campagne d'affichage de 350 faces sur les panneaux Clear Channel de la Mairie de Paris, (27 septembre / 3 octobre),
- * campagne dynamique sur les réseaux sociaux,
- * diffusion de 20 000 exemplaires de la gazette Starting Sunday dans les galeries, les institutions partenaires et sur la foire Paris+ par Art Basel,
- * l'inscription de l'événement et son annonce dans le programme VIP de Paris+ dès son ouverture,
- * création d'un parcours Starting Sunday sur le site du Comité.

Les résultats du questionnaire d'évaluation ont dévoilé des tendances intéressantes :

- * plus de 70 % des participants ont apprécié le changement de nom, soulignant son caractère international et dynamique. Bien que certains membres du public aient exprimé une légère confusion, nous sommes confiants que ce nouveau nom s'imposera avec le temps comme un rendez-vous incontournable,
- * le nouveau format de la gazette, accompagné de l'agenda des événements, est un succès avec 95 % de satisfaction,
- * la pertinence du partenariat avec Paris+ est soulignée par 90 % des participants. L'idée d'organiser Starting Sunday en octobre, marquant ainsi le lancement de la Semaine de l'Art à Paris, semble judicieuse compte tenu de l'importante affluence de visiteurs en France à cette période.

SOUTIEN AUX INITIATIVES INTER-GALERIES

Depuis de nombreuses années, le Comité est partenaire de projets culturels collectifs organisés par des galeries membres ou d'autres institutions :

PARIS GALLERY MAP

Outil important pour le public soucieux de découvrir les galeries d'art contemporain, Paris Gallery MAP est un plan papier trimestriel recensant les expositions et les vernissages sur la période. MAP est diffusé dans les galeries membres, pour beaucoup adhérentes au CPGA, et les institutions partenaires.

PHOTOSAINTEGERMAIN

Chaque année depuis 2010 au mois de novembre, PhotoSaintGermain réunit une sélection de musées, centres culturels, galeries et librairies autour d'un parcours photographique. Rencontres, projections, signatures et visites d'atelier rythment la programmation, en regard des expositions présentées. Le 17 novembre, grâce au partenariat avec le Comité, le festival a coordonné l'accueil d'une classe de l'école primaire de Sevran, et a organisé des visites d'exposition et un atelier de création de cartes-postales (cf. Les Yeux Ouverts).

PHOTO DAYS

Toujours en prévision d'un projet photo pour 2024, le Comité a soutenu pour la première fois le festival PhotoDays à l'occasion de sa 4^e édition. Photo Days invite à une virée photographique dans Paris et sa région, au travers

de parcours et d'expositions dans des lieux insolites. 21 galeries du Comité ont participé en 2023.

SALON D'ÉTÉ

Salon d'été a rassemblé pendant un week-end estival à la maison de Louis Carré, marchand d'art co-fondateur du CPGA, une vingtaine de galeries, éditeurs et project-spaces de la nouvelle génération qui étaient invité·e·s à présenter chacun·e un·e artiste au cours d'une exposition collective.

PRIX PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE POUR L'ART CONTEMPORAIN

Le Comité a contribué à la 7^e édition de ce prix annuel de l'association AMMA, qui vise à promouvoir la jeune création contemporaine. Ce soutien est le fruit d'un partenariat avec le Master 2 Professionnel Marché de l'art, dans lequel le CPGA intervient régulièrement.

PRIX JEUDI DES BEAUX ARTS / CPGA

Initié en 2022, le Prix Jeudi des Beaux-Arts / Comité Professionnel des galeries d'art, d'une valeur de 2000€, récompense un·e artiste récemment diplômé des Beaux-Arts et présenté lors de l'exposition *À première vue*.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

PRIX INTERNATIONAUX

Le Comité est, depuis plusieurs années, actif sur le plan international (soutien aux résidences Etant donnés, organisation d'un stand français à la Felix Art Fair, etc.). Il fait cependant le constat, aux côtés de ses partenaires, d'une faible présence de la scène française sur les principaux marchés internationaux, à commencer par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, tant au niveau institutionnel que commercial. Les galeries françaises sont également peu présentes dans le circuit international des grandes foires d'art contemporain.

Le CPGA s'est donc mobilisé depuis 2022 en créant trois prix internationaux, implantés en priorité sur les deux principaux marchés mondiaux, les Etats-Unis et le Royaume-Uni – ainsi qu'en Espagne, en raison de son rôle de porte d'entrée sur le marché latino-américain. Le Comité a développé des partenariats avec les principales foires internationales Art Basel, Frieze et ARCO.

PRIX EMERIGE/CPGA – ARCO MADRID 2023

2023 a vu le lancement du partenariat pour 3 ans tant avec ARCO qu'avec la Fondation Emerige, et la mise en place un prix d'un montant de 5 000 euros qui récompense un·e artiste vivant·e actif·ve sur la scène française et la galerie qui l'expose à la foire d'art contemporain ARCO Madrid. Le jury, coordonné par le Comité et Paula Aisemberg, directrice de la fondation Emerige, était composé de Jimena Blazquez (collectionneuse et directrice de la Fondation NMAC), Laurent Dumas (Président du conseil de surveillance d'Emerige et du Fonds de dotation Emerige), Imma Prieto (directrice de ES Baluard) et Annabelle Ténèze (directrice des Abattoirs).

42 candidatures ont été recensées, émanant à la fois de galeries françaises incluant notamment Chantal Crousel, Lelong, Perrotin, Mennour, mor charpentier, Jocelyn, Wolff, Poggi, Semiose, Double V, Anne Sarah Benichou, Bendana Pinel, de galeries internationales, parmi lesquelles Chert Lüdde, Rolf Art, Mehdi Chouakri, Vermelho, ainsi que de galeries espagnoles comme 1Mira Madrid, Casado Santa Pau ou Ponce Robles.

Le prix de 5000€ a été attribué le 23 février à l'artiste Kenia Almaraz Murillo, née en Bolivie et diplômée en 2020

PRIX FLUXUS/CPGA – FRIEZE LONDON 2023

Le CPGA est à l'initiative d'un partenariat tripartite avec Frieze London et Fluxus Art Projects pour la création de la première édition de ce Prix doté de £15 000.

des Beaux-Arts de Paris, et à sa galerie Anne-Sarah Benichou. Le jury a souligné « un merveilleux travail de tissage et de lumière, fruit d'une hybridation entre tradition et contemporanéité » et « la présentation que l'artiste a fait de son travail, créant un espace de dialogue entre la performance et le textile ».

Le jury a également décerné une mention spéciale à l'artiste Nil Yalter représentée par la galerie 1 Mira Madrid « en reconnaissance d'une œuvre exceptionnelle qui a beaucoup fait pour la mémoire des femmes autour de la Méditerranée ».

Le jury, coordonné par le Comité et l'attachée culturelle de l'Ambassade de France au Royaume Uni Isabelle Mancini, était composé de 6 membres : Hervé Mikaeloff, (commissaire d'exposition), Helene Nguyen Ban (collectionneuse et Présidente de Fluxus), HansUlrich Obrist (directeur artistique, Serpentine Gallery), Florence Ostende (commissaire d'exposition, Barbican Art Gallery), Thibault Poutrel (collectionneur), Maria Sukkar (collectionneuse).

26 candidatures ont été adressées par des galeries françaises incluant notamment Perrotin, Almine Rech, mor charpentier et Crèvecoeur, ainsi que des galeries internationales dont Esther Schipper, Karma, Clearing, Lehmann Maupin, The Breeder, P420, Thomas Dane, Blank Project, Marfa ou encore NiCOLETTi.

Le prix de £15 000 a été remis à Josèfa Ntjam et à la galerie NiCOLETTi par l'Ambassadrice de France le 7 octobre dernier, lors d'une réception à la Résidence de France : « Le jury a célébré à l'unanimité la pluridisciplinarité et

la fluidité du travail de Josèfa Ntjam dans ses différentes pratiques : poésie, son, film, photomontage, sculpture, performance [...] »

Enfin, le jury a tenu à saluer l'engagement de NiCOLETTi, jeune galerie londonienne... »

Le jury a également accordé une mention spéciale au travail de Marie Cool et Fabio Balducci présenté par la galerie P420 de Bologne, pour rendre hommage à des artistes à « l'oeuvre exigeante, radicale et ambitieuse, [...] et qui] incarnent avec rigueur et persistance une forme de dissidence de l'esprit. »

PRIX CPGA/ÉTANT DONNÉS – ART BASEL MIAMI BEACH 2023

Cette deuxième édition marque la consolidation et l'évolution du partenariat initié en 2022 avec Art Basel et la Villa Albertine et le maintien d'une dotation du prix de 15 000 \$.

Le jury, coordonné par le Comité et Olivier Le Falher, chargé de mission de l'Ambassade de France à New York, était composé de Carolina Alvarez-Matties (directrice exécutive de Dallas Contemporary), Daisy Desrosiers (directrice et conservatrice en chef de la Gund Gallery du Kenyon College), François Sarkozy (collectionneur), et Catherine Petitgas et Estrellita Brodsky (historiennes de l'art, philanthropes et collectionneuses).

22 candidatures ont été reçues, émanant à la fois de galeries françaises incluant notamment Chantal Crousel, Templon, mor charpentier, High Art et Christophe Gaillard, de galeries internationales, parmi lesquelles Pilar Corrias, Labor, Peter Kilchmann, Kukje, François Ghebaly, Karma, et

Marianne Boesky. Le prix a été remis à l'artiste Daniel Otero Torres, dont le travail « explore les complexités de l'identité, de la migration et de l'impact de la mondialisation sur les diverses communautés », et à mor charpentier, qui l'exposait à Miami.

VISIBILITÉ SCÈNE FRANÇAISE

PROGRAMME PROSPECT EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS : VOYAGES DE PROSPECTION EN ASIE

Autre grande action menée en 2023 dans le cadre du rayonnement de la scène française à l'international, l'Institut français et le CPGA ont mis en place un nouveau programme intitulé PROSPECT. Celui-ci a pour but d'accompagner les galeries dans l'exploration d'un marché éloigné, dans le cadre d'un projet de prospection pensé sur 3 ans. Pour cette première édition, le Comité et ses partenaires ont identifié le Japon et la Corée comme zones géographiques prioritaires.



Paris Gallery Weekend © Francesca Avanzinelli.

Ce programme a donné lieu à deux voyages exploratoires qui ont permis à 3 galeristes de se rendre à Séoul et à Tokyo en juillet, puis à 2 galeristes d'effectuer un séjour à Kyoto et Tokyo en octobre. Les dates ont été choisies pour permettre aux participant-e-s de découvrir 2 foires asiatiques : Tokyo Gendai et Art Collaboration. Avec les deux commissaires d'exposition Céline Kopp (directrice du Magasin à Grenoble) et Matthieu Lelièvre (responsable du service des collections du Musée d'art contemporain de Lyon), les 3 galeristes partis en juillet ont multiplié les rencontres avec des institutionnel-le-s à Séoul mais aussi avec les organisateurs des deux foires qui se tiennent en septembre Frieze Séoul et KIAF.

À Tokyo, plusieurs visites et rencontres ont été organisées par l'équipe de l'Institut français. Une conférence dans les locaux de l'Institut français a été l'occasion de présenter de manière assez générale le marché de l'art en France et de faire un focus sur les deux institutions représentées par les professionnel-le-s invité-e-s devant un public japonais attentif. Fin octobre, l'objectif était la découverte de la foire Art Collaboration Kyoto, qui a la particularité de réunir sur chaque stand une galerie japonaise et une

galerie internationale invitée, pour des expositions curatées de façon collaborative. Les galeristes ont ensuite eu la possibilité de passer 3 jours à Tokyo pour découvrir les institutions.

Les contours de ce programme pourront encore évoluer, l'objectif étant de permettre aux galeries participantes de créer ou de renforcer leurs liens avec des professionnel-le-s, afin de donner lieu à des projets qui pourraient bénéficier d'aides pour la valorisation de la scène française à l'international.

TRAMPOLINE

Au nombre de ses autres initiatives qui visent à soutenir le rayonnement de la scène française à l'international, le CPGA est membre actif de l'association Trampoline depuis 2019, et est représenté par Georges-Philippe Vallois au sein du conseil d'administration. Cette association rassemble un nombre croissant de structures privées qui fédèrent leurs efforts pour porter une action collective de soutien et de valorisation des artistes plasticiens de la scène française à l'étranger. Dans le cadre de ses actions, Trampoline convie en France, pendant une semaine, des directeur·rice·s et commissaires d'institutions internationaux·les pour leur permettre de formuler des projets à l'étranger qui pourront ensuite bénéficier d'un soutien financier par l'association.

En 2023, Trampoline a invité Fabian Schöneich, directeur du CCA Berlin (mars), Irene Calderoni, senior curator de la Fondazione Sandretto de Turin (septembre-octobre), Cinthya García Leyva, Directrice de la Casa del Lago à Mexico (juillet), et Iwona Blazwick, commissaire de la Biennale d'Istanbul 2024 (décembre).

L'association a également soutenu 11 expositions d'artistes de la scène française dans des institutions étrangères, dont 8 organisées par des ancien·ne·s invité·e·s de l'association suite à leur séjour en France, et 3 sollicitations spontanées d'artistes ou d'institutions.

DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LES PARTENARIATS ADIAF ET PARIS INTERNATIONALE

Le Comité est associé à plusieurs initiatives dont l'objectif est le soutien de la scène artistique française à l'international..

ADIAF - ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION INTERNATIONALE DE L'ART FRANÇAIS

Le CPGA est un partenaire important de l'ADIAF et contribue financièrement au Prix Marcel Duchamp, dont l'ambition est de distinguer un artiste français ou résidant en France, représentatif de sa génération et travaillant dans le domaine des arts plastiques et visuels.

En 2023, le Comité a travaillé à consolider et renforcer ce partenariat avec l'ADIAF par la mise en place d'une Commission permanente visant à appuyer ses efforts de promotion de la scène française à l'international, mais également à promouvoir la visibilité des galeries auprès des collectionneurs français.

PARIS INTERNATIONALE

Paris Internationale est une initiative collégiale fondée en 2015 comme une alternative innovante aux foires d'art traditionnelles, dont le but est de soutenir une jeune génération de galeries d'art. Très identifiée à l'international, elle s'est imposée en 8 éditions comme une plateforme décisive pour la promotion du travail d'artistes émergents et la redécouverte de figures plus établies. Cette année, le Comité a fait évoluer ce partenariat pour refléter son engagement pour le soutien de la scène française à l'internationale. Paris Internationale a accueilli le vendredi 20 septembre une rencontre entre les galeries du CPGA, le CNAP et des galeries internationales présentes sur la foire, afin de présenter le dispositif d'aide aux galeries pour les expositions à l'international, et en particulier le dispositif de soutien à la production d'exposition en partenariat avec une galerie étrangère.





LA VALORISATION

COMMUNICATION DU CPGA

RÉSEAUX SOCIAUX

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Entre novembre 2022 et mars 2023, le Comité a déployé une campagne de communication de grande ampleur et à échelle nationale, développée grâce à un mécénat de compétences de l'agence Stalingrad, dirigée par Joseph Kouli. La campagne *Les Galeries d'art, le plus grand musée gratuit de France* était composée d'une déclinaison de 6 visuels, sous différents formats d'affiches, simulations in situ, films et animations pour les réseaux sociaux.

Les films ont été diffusés en avant-première en juillet 2022 dans les cinémas MK2, grâce à un partenariat avec Marin Karmitz, puis diffusés tout au long de l'hiver. En février et mars 2023, le CPGA a publié 4 encarts publicitaires dans le Quotidien de l'Art.

Le but de cette campagne était de toucher et de sensibiliser un nouveau public pour les galeries, plus jeune et plus diversifié, grâce à une diffusion massive et coordonnée sur les réseaux sociaux. À la suite de cette campagne, nous avons poursuivi cette collaboration avec l'Agence Stalingrad pour développer l'identité de Starting Sunday, qui a hérité de son ton ludique et pop.

RÉSEAUX SOCIAUX

Autre héritage de cette campagne, les réseaux sociaux du Comité sont montés en puissance tout au long de 2023, avec l'ambition de créer des contenus toute l'année et non plus seulement pendant les événements du printemps et de l'automne. Le compte Instagram @comitegaleries est notre outil de communication principal. Il compte aujourd'hui 11700 abonnés, une augmentation de près de 2000 abonnés en un an. L'objectif du compte Instagram est d'informer le grand public sur les actions menées par le CPGA, sur l'actualité de ses galeries membres, ainsi que sur l'actualité de ses partenaires.

La plateforme LinkedIn est un autre outil majeur de communication qui nous permet de nous adresser plus spécifiquement aux professionnels, notamment du monde de l'art (élus, partenaires, confrères et consœurs), de déployer des thématiques métiers, et de communiquer sur nos actions d'influence.

NEWSLETTER AUX MEMBRES ET SITE INTERNET

NEWSLETTER

La newsletter est l'outil privilégié de l'information adressée aux galeries adhérentes du Comité. Chaque mois, elle informe sur l'actualité, les actions en cours dans le domaine juridique et fiscal, mais aussi sur les événements à venir, les appels à projets etc.

En 2023, ont été adressés plus de cinquante mailings : newsletters mensuelles, appels (et rappels) à candidature et à inscriptions, hommages, informations spécifiques – comptabilisant en moyenne un taux d'ouverture de 71% !



Starting Sunday © Francesca Avanzinelli.

La newsletter renvoie vers le site internet du Comité où les articles sont plus fournis et complétés par des annexes :

- * actualités,
- * informations relatives aux réglementations du marché de l'art,
- * aides et appels à projets des partenaires,
- * informations concernant les événements et les prix organisés par le Comité.

SITE INTERNET ET RESSOURCES

Le site internet du CPGA a été refondu en 2022 pour être plus clair et ergonomique. La partie réservée aux adhérents propose de nombreuses ressources, appels à projet, actualités. La partie RESSOURCES du site est un relais d'information immédiat. La liste des galeries membres est consultable par spécialité ou localisation.

PRESSE

En 2023, ont été rédigés et diffusés 12 communiqués de presse, qui ont été adressés pour la plupart d'entre eux à l'intégralité de notre liste de 400 contacts, avec un taux d'ouverture de 45 à 50 % (vie du Comité, prix, événements, sujets juridiques ...)

En parallèle, nous avons commencé à développer une communication dédiée à nos interlocuteurs professionnels et partenaires par le biais de mailings ciblés (Starting Sunday, Paris Gallery Weekend).

VALORISATION DU MÉTIER DE GALERISTE ET DES ARTISTES

OUVRAGES

2023 a été une année très active car deux ouvrages sont en préparation : *Histoire des galeries d'art du XIX^e siècle à nos jours*, et un ouvrage qui s'annonce passionnant sur l'évolution des foires parisiennes. *L'Histoire des galeries d'art du XIX^e siècle à nos jours*, dont la réalisation a été rendue possible grâce au soutien financier de nombreuses galeries adhérentes, paraîtra en 2024 en coédition avec les éditions Flammarion. Le second ouvrage prend pour point de départ le cinquantenaire de la FIAC et analyse les effets que cette foire a eu sur le marché de l'art en France et les enjeux pour les galeries. Ce livre s'appuiera sur les interviews menées par Georges-Philippe Vallois et Nathalie Moureau, de celles et ceux qui ont été les acteur-ric-e-s et les témoins de la naissance de la foire jusqu'à la perte de concession du Grand Palais, et au-delà. Cet ouvrage devrait paraître à l'automne 2024 pour coïncider avec la Semaine de l'Art.

LIENS AVEC LES ÉCOLES D'ART

Le CPGA est heureux d'être partenaire de deux écoles d'art, les Beaux-Arts de Paris et l'école des Arts Déco (ENSAD). Ce partenariat vise à tisser des liens entre jeunes artistes et galeries, et à favoriser la professionnalisation des jeunes diplômés.

Pour la 2^e année consécutive, le prix Jeudi des Beaux-Arts/CPGA, en collaboration avec les Beaux-Arts de Paris, a récompensé un-e artiste exposé-e grâce au programme *À première vue*, dans les vitrines des galeries de Saint-Germain-des-Prés. D'une valeur de 2 000 euros, il a été remis le 11 juillet à l'artiste Lyz Parayzo qui exposait dans la vitrine de la galerie Arnaud Lefebvre par un jury composé de Franck Balland (responsable du développement culturel de la Fondation Pernod Ricard), Yamina Benai (rédactrice en chef du magazine Geste/s) et Thomas Conchou (directeur artistique de la Ferme du Buisson). En 2023, c'est avec l'École des Arts Décoratifs que le CPGA s'associe en s'inscrivant dans leur programme « Promesse », qui a pour objectif de préparer au mieux les jeunes artistes et créateur-ric-e-s à s'insérer dans leur activité professionnelle et leur donner des informations clefs sur l'ensemble de notre écosystème.

LES YEUX OUVERTS : PROGRAMME RSE À DESTINATION D'UNE CLASSE

Le Comité a à cœur de s'impliquer dans une démarche de Responsabilité Sociale de l'Entreprise qui permet de toucher des publics éloignés de la culture. Ainsi, depuis 2015, le CPGA organise 3 sorties annuelles pour des élèves de primaire (réseau d'éducation prioritaire), afin qu'ils découvrent l'art, lors de visites de musées et de galeries. Cette année, le programme Les Yeux Ouverts a bénéficié à une classe de l'école primaire Montaigne de Sevran.

Devant l'enthousiasme des galeries accueillantes et des enfants pris en charge, le Comité a l'ambition de développer ce programme d'éducation culturelle. Après un partenariat réussi avec le Pass Culture dans le cadre de Paris Gallery Weekend, le référencement ADAGE auprès des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale est désormais en place. Celui-ci nous permet désormais de formuler des offres collectives via le Pass Culture à destination d'élèves de collèges et lycées.

NOUVEAUX MEMBRES

22 nouvelles galeries ont intégré le CPGA en 2023.
9 ont cessé ou modifié leur activité impliquant la fin de leur adhésion au CPGA.

MEMBRES DEPUIS FIN 2022 / JANVIER 2023

Galerie Ariane C-Y (Galerie nomade)	Galerie Gaïa – 4 rue Fénelon – Nantes
Gloria Gallery – 108 rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris 8 ^e	Espace Meyer Zafra – Paris 4 ^e
LooLooLook Gallery – Paris 1 ^{er}	Galerie Eric Coatalem – Paris 8 ^e
Galerie Louis & Sack – Paris 6 ^e	Galerie cadet capela – Paris 3 ^e
Galerie Peter Kilchmann – Paris 3 ^e	Galerie The carpenters workshop – Paris 4 ^e
Galerie Romero Paprocki – Paris 3 ^e	Galerie Mendes Wood – Paris 4 ^e
Strouk Gallery – Paris 8 ^e	Galerie Sabrina Lucas – Nantes
Zidoun-Bossuyt Gallery – Paris 6 ^e	Zander Paris – Paris 6 ^e
193 Gallery – Paris 3 ^e	Galerie Hauser & Wirth – Paris 8 ^e
Galerie Anne-Laure Buffard Inc. – Paris 3 ^e	Galerie Univer – Paris 11 ^e
Galerie Claude Bernard – Paris 6 ^e	
Galerie Esther Schipper – Paris 1 ^{er}	(par ordre chronologique d'adhésion)



Starting Sunday © Francesca Avanzinelli.

TRANSPORTS & PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES AVEC THE PACKENGERS

Le 27 septembre 2023, en collaboration avec notre partenaire The Packengers, partenaire du CPGA depuis plusieurs années maintenant, nous avons organisé un atelier zoom sur le transport des œuvres d'art et la responsabilité environnementale.

Cet atelier a permis de réunir les galeries autour des thématiques abordées :

- * les cas de transports d'œuvres vers une foire,
- * l'encouragement à la mutualisation des transports,
- * les outils existants pour les faciliter (devis, emballages),
- * les engagements en matière de responsabilité environnementale de The Packengers,
- * les préconisations plus larges en matière environnementale du CPGA.

ATELIER ASSURANCES PRÉVOYANCES AVEC MOREL & CIE

Le 16 novembre 2023, s'est tenu en présentiel l'atelier « assurance prévoyance » organisé en collaboration avec notre partenaire Morel & Cie, spécialiste de l'assurance des œuvres d'art. Ce rendez-vous était consacré à la prévoyance et plus particulièrement aux questions de la prévoyance des salariés comme celle des employeurs, mais aussi de la transmission de l'activité par le fondateur en cas d'incident. Cet atelier était principalement animé par Aurélia Farkoa et Roberto Morane de chez Morel & Cie, mais aussi des spécialistes de PatrimOne, associés de Morel & Cie. Également des représentants du CDNA, branche du commerce de détail non alimentaire étaient présents. Une vingtaine de galeries ont participé.

LE FINANCEMENT DU MARCHÉ DE L'ART AVEC NEUFLIZE OBC

Conseil, financement et accompagnement : la banque privée Neuflyze OBC est au service des professionnels de l'art depuis plusieurs générations. Banque des familles et des entreprises depuis plus de 355 ans, Neuflyze OBC est un acteur majeur de la banque privée qui s'appuie sur la taille et la solidité financière du groupe international ABN AMRO Bank N.V..

Neuflyze OBC accompagne historiquement les professionnels du marché de l'art (galeristes, marchands, maisons de ventes ou autres intervenants) qui bénéficient au quotidien de l'expertise d'une équipe dédiée répondant avec acuité à leurs problématiques et enjeux spécifiques.

Elle propose une approche sur-mesure et personnalisée tant en termes de financement que d'investissement. Pionnière en matière de finance durable, elle a ainsi développé une large gamme de produits et de solutions responsables.

ET SI RÉUSSIR C'ÉTAIT TRANSMETTRE AUTREMENT ?

#FINANCE DURABLE

Être une banque responsable, c'est accompagner nos clients vers un avenir durable, intégrer les enjeux environnementaux dans nos actions et soutenir la société qui nous entoure. C'est agir aujourd'hui comme si c'était déjà demain.

Imaginons l'avenir



REMERCIEMENTS

NOS PARTENAIRES

Le CPGA remercie le ministère de la Culture et la Mairie de Paris de leur soutien.

Le CPGA remercie ses partenaires

- * MOREL & CIE – courtier en assurances – Roberto Morane, Aurélia Farkoa,
- * NEUFLIZE OBC – établissement bancaire – Stéphane Mathelin-Moreau, Gilles de Traverse, Caroline Stein,
- * THE PACKENGERS – transporteurs

d'oeuvres d'art – Amaury Chaumet, Boris Larrouy, Adrien Pellaton, Pierre Chanard, Béatrice, Carron, Elodie Giancristoforo

- * PÉCHENARD & ASSOCIÉS – Cabinet d'avocats – Nicolas Sidier, Hugo Hayoun,

ainsi que les partenaires qui soutiennent les événements du CPGA et ses actions à l'international :

- * ART BASEL – Marc Spiegler, Noah Horowitz, Clément Delépine, Dunja Gottweis, Irene Kim, Coline Milliard,
- * FRIEZE – Eva Langret,
- * ARCO – Maribel López,
- * MOBILIER NATIONAL – Hervé Lemoine, René-Jacques Meyer, Loïc Turpin,
- * ADAGP – Marie-Anne Ferry Fall, Hervé di Rosa,
- * EMERIGE – Laurent Dumas, Paula Aisemberg, Joséphine Dupuy-Chavanat,
- * FLUXUS – Hélène NGuyen-Ban

- * INSTITUT FRANÇAIS – Eva Nguyen Binh, Marie-Cécile Burnichon, Adeline Blanchard, Laura Davy, Samson Sylvain et son équipe de l'Institut français du Japon, Ludovic Guillot, Yohann Le Tallec et leur équipe de l'Institut français de Corée, Isabelle Mancini de l'Institut français du Royaume Uni, Laurent Coulon de l'Institut français d'Espagne et Sophie Boulé de l'Institut français d'Afrique du Sud,
- * VILLA ALBERTINE – Gaëtan Bruel, Diane Josse, Olivier Le Falher,

LES INTERLOCUTEURS DU COMITÉ & DES GALERIES

MATIGNON, Cabinet de la Première Ministre – Antoine Mory
CULTURE DG Création artistique – Christopher Miles, François Quintin, Delphine Fournier, Ludovic Julié, Simon André Deconchat,
CULTURE DG Patrimoine – Claire Chastanier,
CULTURE Mission Restitutions – David Zivie et son équipe,
CNAP – Béatrice Salmon, Marc Vauday, Estelle Kesztenbaum, Estelle Moy,
MAISON DES ARTISTES – Antinéa Garnier, Aurélie Ferrand, Rémy Aron,

VILLE DE PARIS – Robert Lacombe, Jean-Christophe Arcos, Fabien Monsinjon,
CIPAC – Pascal Neveu, Catherine Texier, Sophie Kaplan, Jérôme Cotinet, Xavier Montagnon, Ludovic Julié, Anne Desplanques, Sadie Fletcher,
D.C.A – Marie Chênél,
FRAAP – Julie Desmidt, Camille Triquet,
ADAGP – Marie-Anne Ferry Fall, Liza Szlezzynger, Thierry Maillard,
CINOA – Clinton Howell, Erika Bochereau, Mark Dodgson,
INSTITUT ART & DROIT – Gérard Sousi, Blanche Sousi,

OLAB – Solène Clément,
ASTRES – Me Corinne Hershkovitch,
Marie Duflot,
IFCIC – Karim Moutalib, Sébastien
Saunier,
TRAMPOLINE – Paula Aisemberg,
Pauline Autet,
ADIAF – Claude Bonnin, Caroline
Crabbe, Ronan Grossiat,
ENSAD – Emmanuel Tibloux, Juliette
Courtiller,
BEAUX-ARTS DE PARIS – Alexia
Fabre, Armelle Pradalier, Sophie
Boudon-Vanhille,
CLUB 1 IMMEUBLE 1 OEUVRE – Arthur
Toscan du Plantier, Sarah Nasla,
PLINTH – Fanny Legros, Carole Viggezi,
ART OF CHANGE 21 – Alice Audoin,

FONDATION DES ARTISTES – Laurence
Maynier,
EDITIONS HERMANN – Philippe
Fauvernier,
EDITIONS FLAMMARION – Julie Rouart,
Mathilde Jouret,
Nathalie Moureau (économiste),
Les autrices Julie Verlaine, Alice
Ensabella, Agnès Penot et Léa
Saint-Raymond,
STALINGRAD – Joseph Kouli, Christophe
Caubel, Brice Garcon,
Piergiorgio Pepe
CDNA – Georges Roux, Philippe Borelle,
Eric Thiebaut,
AFDAS – Thierry Teboul – Valérie
Schaekowicz.

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail 1^{er} marché –
Philippe Charpentier, Alix Dionot-
Morani, Marie Hélène de la Forest
Divonne, Marie Madec, Michel Rein,
Laura Turcan,
Groupe de travail second marché –
Benoit Sapiro, Marie-Amélie Carlier,
Antoine Laurentin, Marie Deniau
(avec la participation de Bernard
Dulon, Baudoin Lebon sur la
provenance),
Groupe de travail Communication –
Marion Papillon, Isabelle Alfonsi,
Florence Bonnefous, Magda Danysz,
Groupe de travail Prospective –
Philippe Joppin, Magda Danysz,
Board Paris Gallery Week-end –
Marion Papillon, Isabelle Alfonsi,
Nathalie Bergehe, Florence

Bonnefous, Vanessa Clairet,
Yves Zlotowski,
Groupe de travail déontologie – Isabelle
Alfonsi, Benoit Sapiro, Marie-Amélie
Carlier, Marie Deniau, Marie Madec,
Niklas Svennung, Piergiorgio Pepe,
Groupe de travail Environnement –
Marion Papillon, Isabelle Alfonsi,
Vanessa Clairet et Fabienne Leclerc,
Groupe de travail Études – Magda
Danysz, Philippe Joppin, Nathalie
Moureau,
Groupe de travail VHSS – Isabelle
Alfonsi, Marion Papillon, Benoit
Sapiro, Florence Bonnefous, Magda
Danysz, Marie Madec,
Ouvrages – Georges-Philippe Vallois,
Médiation – Patrick Bongers.

LES CONSEILLERS ET MEMBRES REPRÉSENTANT LE CPGA

CNAP – Michel Rein, Patrick Bongers,
Antoine Laurentin, Fabienne Leclerc,
Antoine Levi, Nathalie Vallois, Isabelle
Alfonsi, Philippe Joppin,
CIPAC – Marion Papillon, Isabelle
Alfonsi, Florent Paumelle,
CINOA – Benoit Sapiro – Marion
Papillon,
AFDAS – commission artistes auteurs,
Françoise Paviot, Helianthe
Bourdeaux-Morin, Valérie Cazin,

Comité de liaison RMN – Isabelle Alfonsi,
Benoit Sapiro, Georges-Philippe
Vallois, Florence Paviot.



COMITÉ PROFESSIONNEL
DES GALERIES D'ART